



Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/47/76
10 janvier 1992
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

REC 24 1092

1991/01/10 10:01

Quarante-septième session

**RAPPORT DU COMITE SPECIAL CHARGE D'ENQUETER SUR LES
PRATIQUES ISRAELIENNES AFFECTANT LES DROITS DE
L'HOMME DU PEUPLE PALESTINIEN ET DES AUTRES ARABES
DES TERRITOIRES OCCUPES**

Note du Secrétaire général

Le Secrétaire général a l'honneur de transmettre aux membres de l'Assemblée générale, pour la période comprise entre le 23 août et le 30 novembre 1991, le rapport ci-joint que le Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple palestinien et des autres Arabes des territoires occupés lui a présenté, conformément aux paragraphes 21 et 22 de la résolution 46/47 A de l'Assemblée du 9 décembre 1991.

Rapport du Comité spécial chargé d'enquêter sur les
 pratiques israéliennes affectant les droits de
 l'homme du peuple palestinien et des autres Arabes
 des territoires occupés

TABLE DES MATIERES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
LETTRE D'ENVOI		4
I. INTRODUCTION	1 - 11	5
II. RENSEIGNEMENTS RECUS PAR LE COMITE SPECIAL	12 - 217	6
A. Situation générale	12 - 100	6
1. Evolution générale et déclarations de principe	12 - 20	6
2. Incidents liés au soulèvement de la population palestinienne contre l'occupation	21 - 100	8
a) Liste des Palestiniens tués par les forces de l'ordre ou des civils israéliens		9
b) Liste des autres Palestiniens tués du fait de l'occupation		12
c) Autres incidents liés au soulèvement	22 - 100	17
B. Administration de la justice, y compris le droit à un jugement équitable	101 - 131	37
1. Population palestinienne	101 - 122	37
2. Israéliens	123 - 131	40
C. Traitement des civils	132 - 184	42
1. Evolution générale	132 - 176	42
a) Harcèlement et mauvais traitements physiques	132 - 135	42
b) Châtiments collectifs	136 - 168	43

TABLE DES MATIERES (suite)

	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
c) Obstacles affectant la réunification des familles	169	47
d) Expulsions	170 - 173	48
e) Situation économique et sociale ..	174 - 176	49
2. Mesures affectant certaines libertés fondamentales	177 - 184	49
a) Liberté de circulation	177	49
b) Liberté de religion	178 - 179	50
c) Liberté d'expression	180	50
d) Liberté de l'enseignement	181 - 184	50
D. Traitement des détenus	185 - 193	51
E. Mesures d'annexion et implantation de colonies	194 - 212	53
F. Informations concernant le Golan arabe syrien occupé	213 - 217	58

LETTRE D'ENVOI

Le 10 janvier 1992

Monsieur le Secrétaire général,

Le Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple palestinien et des autres Arabes des territoires occupés a l'honneur de vous transmettre ci-joint, conformément aux paragraphes 21 et 22 de la résolution 46/47 A de l'Assemblée générale, un rapport périodique qui met à jour les renseignements de son vingt-troisième rapport, qu'il a adopté et vous a présenté le 22 août 1991 (A/46/522). Le présent rapport périodique a été établi afin de porter à votre attention et à celle de l'Assemblée générale une information à jour sur la situation des droits de l'homme dans les territoires occupés.

Ce rapport porte sur la période comprise entre le 23 août 1991 et le 30 novembre 1991. Il se fonde sur les documents reçus de diverses sources, parmi lesquels le Comité spécial a choisi les extraits et les résumés pertinents.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Secrétaire général, au nom de mes collègues et en mon nom propre, les assurances de notre très haute considération.

Le Président du Comité spécial chargé
d'enquêter sur les pratiques
israéliennes affectant les droits
de l'homme du peuple palestinien et
des autres Arabes des territoires
occupés

(Signé) Stanley KALPAGE

Son Excellence
M. Boutros Boutros-Ghali
Secrétaire général
de l'Organisation des Nations Unies
New York

/...

I. INTRODUCTION

1. Par sa résolution 46/47 A du 9 décembre 1991, l'Assemblée générale :

"21. Prie le Comité spécial, en attendant la fin prochaine de l'occupation israélienne, de continuer à enquêter sur les politiques et pratiques israéliennes dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem, et dans les autres territoires arabes occupés par Israël depuis 1967, de procéder avec le Comité international de la Croix-Rouge aux consultations voulues conformément à son règlement pour sauvegarder le bien-être et les droits de l'homme des peuples des territoires occupés et de présenter un rapport au Secrétaire général le plus tôt possible et, par la suite, chaque fois que le besoin s'en fera sentir;

22. Prie également le Comité spécial de soumettre régulièrement au Secrétaire général des rapports périodiques sur la situation dans le territoire palestinien occupé;

23. Prie en outre le Comité spécial de continuer à enquêter sur le traitement des prisonniers dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem, et dans les autres territoires arabes occupés par Israël depuis 1967;"

2. Le Comité spécial a poursuivi ses travaux conformément au règlement intérieur figurant dans le premier rapport qu'il avait adressé au Secrétaire général. M. Stanley Kalpagé a continué d'en assumer la présidence.
3. Le Comité spécial a tenu la première de ses séries de réunions du 7 au 10 janvier 1992 à Genève. Lors de ces réunions, il a examiné les dispositions de son mandat compte tenu de la résolution 46/47 A de l'Assemblée générale.
4. Le Comité spécial a décidé de maintenir en vigueur le système qu'il avait adopté pour recueillir des renseignements au sujet des territoires occupés et, eu égard au paragraphe 23 de la résolution 46/47 A, d'accorder une attention particulière aux renseignements concernant le traitement des prisonniers. Il a examiné les renseignements concernant l'évolution de la situation dans les territoires occupés entre le 23 août et le 30 novembre 1991. Il était aussi saisi d'un certain nombre de communications qui lui avaient été adressées par des gouvernements, des organisations et des particuliers au sujet de questions relevant de son mandat. Le Comité spécial a pris note d'une lettre que lui avait adressée le Représentant permanent de la Jordanie auprès de l'Office des Nations Unies à Genève au sujet de questions ayant trait à son rapport.
5. Le Comité spécial a, en outre, arrêté l'organisation de ses travaux pour l'année à venir. Il a décidé de s'adresser aux Gouvernements de l'Egypte, de la Jordanie et de la République arabe syrienne pour leur demander de coopérer à l'accomplissement de son mandat. Le Comité spécial a également décidé de s'adresser à l'Observateur de la Palestine et au Comité international de la Croix-Rouge (CICR). Enfin, il a décidé qu'à sa prochaine série de réunions, il procéderait à des auditions dans la région afin de recueillir des renseignements ou des éléments de preuve pertinents.

/...

6. Le 7 janvier 1992, le Président du Comité spécial a adressé un télégramme au Secrétaire général dans lequel il lui a fait part de la profonde préoccupation du Comité spécial au sujet de la décision d'expulser 12 Palestiniens des territoires occupés par Israël. Le Comité spécial, tout en déplorant cet engrenage de la violence entraînant des victimes, a prié le Secrétaire général de bien vouloir transmettre aux autorités israéliennes l'expression de sa préoccupation au sujet de cette décision qui viole tous les instruments internationaux existants en la matière, en particulier les dispositions de la Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre.

7. Le 10 janvier 1992, le Comité spécial a adressé une lettre au Secrétaire général pour lui demander d'intervenir afin d'obtenir la coopération du Gouvernement israélien.

8. Le 10 janvier 1992, le Comité spécial a adressé aux Représentants permanents de l'Egypte, de la Jordanie et de la République arabe syrienne auprès de l'Office des Nations Unies à Genève une lettre dans laquelle il sollicitait leur coopération et leur faisait part de l'intention du Comité de tenir des auditions dans leurs pays respectifs.

9. Des lettres analogues ont été adressées à l'Observateur de la Palestine et au CICR.

10. Le Comité spécial a aussi examiné le présent rapport, qu'il a adopté le 10 janvier 1992.

11. Les appellations géographiques ainsi que la terminologie utilisées dans le présent rapport reflètent les termes employés dans la source originale et n'impliquent de la part du Comité spécial ou du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies aucune prise de position.

II. RENSEIGNEMENTS RECUS PAR LE COMITE SPECIAL

A. Situation générale

1. Evolution générale et déclarations de principe

12. Le 3 septembre 1991, le chef de la police militaire, le général Shalom Ben-Moshé, a déclaré que le Service général de sécurité serait investi, à la place des Forces de défense israéliennes (FDI), de la responsabilité des interrogatoires des Arabes détenus dans les territoires, mais que les locaux réservés à ces interrogatoires restaient sous la responsabilité de l'armée. (Jerusalem Post, 4 septembre 1991)

13. Le 8 septembre 1991, il a été signalé qu'à compter du 1er septembre 1991, et pour une période de six mois, l'administration civile autoriserait le regroupement familial à ceux qui investiraient dans les territoires. L'administration civile a effectivement confirmé l'existence d'un projet de "regroupement familial pour les investisseurs", destiné à encourager les investissements dans les territoires. A ce jour, seules quelques

/...

autorisations de regroupement familial ont été accordées en contrepartie d'investissements financiers. Selon les mêmes sources, la tendance actuelle serait plutôt de ralentir les regroupements familiaux. (Ha'aretz, 8 septembre 1991)

14. Le 22 septembre 1991, il a été signalé que malgré les vives objections soulevées par les partis d'opposition, la Commission budgétaire de la Knesset, avait approuvé un budget de 15 millions de NSI (6 millions de dollars E.-U.) pour l'aménagement et la mise en valeur industrielle et agricole dans les territoires et dans le Golan. Deux mois auparavant, une allocation de principe de 15 millions de NSI avait été approuvée par la Commission, mais aucun détail n'a été fourni sur sa destination. D'après le rapport actuellement examiné par la Commission, cette somme serait répartie comme suit : 4 millions de NSI (1,6 million de dollars) pour le Golan; 3,9 millions de NSI (1,5 million de dollars) pour la vallée du Jourdain, 4,3 millions de NSI (1,7 million de dollars) pour la Rive occidentale et 2,9 millions de NSI (1,2 million de dollars) pour le quartier de Katif à Gaza. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 22 septembre 1991)

15. Le 26 septembre 1991, les forces de sécurité ont appréhendé plus de 460 membres et militants du Front populaire de libération de la Palestine (FPLP), dont certains soupçonnés de meurtre et 25 recherchés à la suite d'attentats à Jérusalem. Des dépôts d'armes et de munitions, des imprimeries clandestines et des listes de recrues potentielles pour le FPLP ont été saisis. Le porte-parole des FDI a déclaré que l'action concertée menée depuis plusieurs semaines avait permis de démanteler une importante cellule du FPLP qui opérait sur la Rive occidentale et dans la bande de Gaza. Les services de sécurité ont arrêté plus de 250 membres du FPLP à Jérusalem et en Judée (Jéricho, Ramallah, Al Bireh), 43 en Samarie (Jénin, Naplouse, Beit Furik), et 170 dans la bande de Gaza (ville de Gaza, camp de réfugiés de Jabalia, Rafah, Khan Younis, Nuseirat). Certains suspects seraient des dirigeants formés à l'étranger. Parmi les personnes appréhendées se trouvaient dix fugitifs recherchés pour l'assassinat, le 7 juillet 1991, de Moshé Bukhris, et d'autres soupçonnés d'avoir assassiné, le 28 février 1991, Elhanan Atali, étudiant talmudique. Selon les FDI, les interrogatoires avaient permis d'élucider 20 meurtres et 30 agressions. Au cours des quatre années qui se sont écoulées depuis le début du soulèvement, quelque 2 000 militants appartenant à différentes organisations telles que les mouvements Hamas, Fatah et le Front démocratique de libération de la Palestine (FDLP) ont été arrêtés. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 27 septembre 1991)

16. Le 13 octobre 1991, la Haute Cour de justice a accepté d'examiner une requête du mouvement "Peace Now", rédigée par l'avocat Aviador Feldman de Tel-Aviv, où il était affirmé que les mesures d'implantation prises par le Gouvernement constituaient une violation des règles internationales reconnues par Israël applicables aux territoires administrés. Le Gouvernement, l'Agence juive et l'Organisation sioniste mondiale avaient enfreint le principe énoncé dans la Convention de La Haye de 1907, selon lequel le territoire conquis ne devient pas la propriété du pays occupant qui exerce temporairement son autorité jusqu'à ce que le statut définitif de la zone considérée ait été déterminé. La seule raison qui justifie des changements dans le régime

/...

juridique, social ou économique du territoire occupé est la nécessité de pourvoir aux besoins primordiaux de la sécurité ou d'assurer le bien-être de la population locale étant entendu que ces changements sont de caractère temporaire. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 14 octobre 1991)

17. Le 19 octobre 1991, il a été signalé qu'une "nouvelle politique de conciliation" avait été adoptée par les Forces de défense israéliennes (FDI) à l'égard de la population arabe des territoires - à savoir assouplissement des restrictions et réduction des limites imposées à la liberté de mouvement. Le contact direct avec la population était évité et les FDI ainsi que les services de sécurité cherchaient désormais plutôt à isoler et à cibler certains noyaux responsables du soulèvement sans entraver la vie quotidienne. Une nouvelle réglementation fiscale avait été promulguée et l'élection libre et démocratique des membres des chambres de commerce était prévue dans tous les territoires. (Jerusalem Post, 20 octobre 1991)

18. Le 11 novembre 1991, il a été signalé que, selon des informations communiquées au Cabinet lors d'un conseil des ministres hebdomadaire, l'ouverture de négociations sur le Moyen-Orient s'était traduite par une baisse du nombre d'attentats terroristes et une accalmie dans les territoires, y compris à Jérusalem-Est. (Jerusalem Post, 11 novembre 1991)

19. Le 18 novembre 1991, il a été signalé que dans les huit jours qui allaient suivre et pour la première fois depuis que l'administration civile avait pris le contrôle de la ville en 1981, un conseil municipal serait mis en place à Gaza. Toutes les organisations palestiniennes de la bande de Gaza, y compris le Mouvement Hamas et l'OLP, étaient convenues de mettre en place un conseil municipal à direction locale. Le "Conseil local pour la direction provisoire de la ville de Gaza" serait composé de 17 membres désignés, parmi lesquels le docteur Mohammed Az-zah, l'un des dirigeants du Mouvement Hamas de la bande de Gaza. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 18 novembre 1991)

20. Le 18 novembre 1991, il a été signalé que le Commandant pour la région sud, Matan Vilnay, avait fait savoir dans une interview accordée à l'hebdomadaire des FDI, le magazine "Bamahane", que de nouvelles unités opéreraient par infiltration dans les territoires et que la police des frontières remplacerait les FDI à Rafah. (Ha'aretz, 18 novembre 1991)

2. Incidents liés au soulèvement de la population palestinienne contre l'occupation

21. Les tableaux ci-après donnent des renseignements sur les Palestiniens tués entre le 23 août et le 30 novembre 1991 dans les territoires occupés et sur les circonstances de leur mort, telles qu'elles ont été signalées dans divers journaux. Les abréviations suivantes sont utilisées pour ces journaux :

H Ha'aretz

JP Jerusalem Post

a) Liste des Palestiniens tués par les forces de l'ordre ou des civils israéliens

Date	Nom et âge	Lieu de résidence	Observations et source
28 août 1991	Khaled Abd al-Raufi, 37 ans	Camp de Tulkarem	Tué par un commandant des FDI qu'il avait agressé et blessé à l'aide d'une planche. (H, 29 août 1991)
31 août 1991	Fawzia Abu Jezer, 25 ans	Rafah	Abattue après avoir poignardé un soldat. (JP, 2 sept. 1991)
1er sept. 1991	Mohammed Riad Karadeh, 25 ans	Ras el-Ain, Naplouse	Les responsables n'auraient pas été identifiés (de sources palestiniennes, il s'agirait de soldats des FDI); les FDI ont ouvert une enquête. (H, JP, 2 sept. 1991)
8 sept. 1991	Ahmed Kamal	Jénin	Décédé à l'hôpital. De source militaire, il aurait été "légèrement blessé" deux jours auparavant lorsque des soldats avaient tiré. La victime était un militant du groupe "Black Panther". (JP, 11 sept. 1991)
9 sept. 1991	Mohammed Abdel-Hamid Salem, 19 ans	Jénin	Abattu pour ne pas avoir obtempéré à l'ordre de s'arrêter. (H, JP, 11 sept. 1991)
13 sept. 1991	Ala'a al-Utrut, 17 (ou 24) ans	Naplouse	Décédé à l'hôpital de Naplouse; il avait été atteint lorsque des soldats avaient tiré sur des jeunes gens qui avaient laissé tomber des parpaings et trois pierres sur une patrouille des FDI. (H, JP, 15 sept. 1991)

Date	Nom et âge	Lieu de résidence	Observations et source
14 sept. 1991	Bourak al-Masri, 17 ans (ou Nebir Mahmud Yasin)	Naplouse	Atteint par balle à la tête au cours d'un incident de jet de pierres et de barres de métal sur un poste militaire. (H, JP, 15 sept. 1991)
23 sept. 1991	Ali Jamal, 16 ans	Katana	Décédé à l'hôpital : en compagnie de trois autres personnes, il avait attaqué une patrouille militaire dans le quartier de Bidu, au nord-ouest de Jérusalem. (H, 24 sept. 1991; JP, 25 sept. 1991)
25 sept. 1991	Trois hommes non identifiés	Est de Jénin	Abattus lorsque le conducteur du véhicule où ils se trouvaient a tenté d'écraser des soldats qui lui avaient intimé l'ordre de s'arrêter. (H, JP, 26 sept. 1991)
28 sept. 1991	Rami Abd al-Latif Iktisan, 12 ans	Sheikh Radwan, Gaza	Décédé à l'hôpital de blessures subies le 26 septembre 1991 au cours d'un incident de jet de pierres lorsque les soldats ont ouvert le feu. Les FDI auraient ouvert une enquête. (H, JP, 29 sept. 1991)
6 oct. 1991	Salim Bashir al-Hindi, 10 ans	Camp de Shati	Tué d'une balle dans la tête par des soldats qui avaient été lapidés. (H, JP, 7 oct. 1991)
6 oct. 1991	Khaled Hassan Khadurian ou Khaled Riyan, 24 ans	Camp de Balata	Abattu par des soldats sur lesquels il pointait une arme. (H, JP, 7 oct. 1991)
7 oct. 1991	Nabil Atik, 22 ans	Secteur de Jénin	Abattu par les gardes frontières à Birkin, après avoir été sommé de s'arrêter. L'homme était armé. (H, JP, 8 oct. 1991)

Date	Nom et âge	Lieu de résidence	Observations et source
9 oct. 1991	Mohammed Yusef Kalub, 37 ans, ou Daud Suleiman, Kalub, 27 ans	Camp de Jabalia	Victime par erreur du tir de soldats le 8 octobre 1991 et mort à l'hôpital (H, JP, 9 oct. 1991)
29 oct. 1991	Personne non identifiée	Hébron	Tuée par des militaires qui ont ouvert le feu sur deux jeunes gens masqués, sommés de s'arrêter et ayant refusé d'obtempérer (H, 30 oct. 1991)
30 oct. 1991	Suffian Nasser a-Din, 20 ans	Hébron	Tué par des militaires au cours d'un affrontement. (JP, 31 oct. 1991)
31 oct. 1991	Personne non identifiée	Awarta	Tuée par des militaires au cours d'un affrontement avec des jeunes gens qui jetaient des pierres. (H, 1er nov. 1991)
5 nov. 1991	Mu'adi Abu Hassan, Araba 22 ans		Abattu après avoir menacé d'un fusil des soldats israéliens. (H, JP, 6 nov. 1991)
14 nov. 1991	Bassem Fathi Shaaban, 24 ans	Jénin	Abattu par des gardes frontière après avoir brandi un pistolet dans un marché de Jénin. (H, JP, 15 nov. 1991)
15 nov. 1991	Mussa Razi Abu Iyad, 20 ans	Vieille ville de Jérusalem	Etait en train de peindre des slogans lorsqu'on lui a ordonné de s'arrêter. Il a été abattu alors qu'il s'enfuyait. (JP, 20 nov. 1991)
19 nov. 1991	Sheikh Radi Bustani, 65 ans	Naplouse	Décédé à l'hôpital des suites de blessures. Le 15 novembre 1991, on lui avait effectivement tiré dessus par erreur à l'extérieur d'une mosquée. (JP, 20 nov. 1991)

b) Liste des autres Palestiniens tués du fait de l'occupation

Date	Nom et âge	Lieu de résidence	Observations et source
29 août 1991	Saleh Nasser Muhammad Mafarjeh, 32 ans	Beit Likiya, près de Ramallah	Tué par des hommes masqués qui l'avaient enlevé le 11 août 1991 et sauvagement battu. (H, JP, 30 août 1991)
31 août 1991	Osama Raji (ou Al-Razi), 31 ans; Muni Raji (ou Al-Razi)	Corps retrouvés à Rimal, banlieue de Gaza	Les corps ont été découverts les bras ligotés derrière le dos; les victimes avaient été blessées par balle à la tête. Il s'agirait de revendeurs et utilisateurs de stupéfiants. (H, JP, 1er et 2 sept. 1991)
3 sept. 1991	Nidal Abu-Geruf, 25 ans	Silet Al-Khertya, Jénin	Le corps portait des marques de torture. (H, 4 sept. 1991)
5 sept. 1991	Victime non identifiée	Khan Younis	Le corps portait des marques de violence. (H, 6 sept. 1991)
6 sept. 1991	Hassan Abdel Aziz, 49 ans	Camp de Nuseirat	Le corps, enveloppé d'un sac de jute, a été retrouvé dans un champ au nord du camp de Maghazi. La victime avait été étranglée. (H, JP, 8 sept. 1991)
7 sept. 1991	Ali Younis Abu Al-Khair, 19 ans	Khan Younis	Poignardé après avoir été enlevé par quatre hommes masqués. Il est mort à l'hôpital. (H, JP, 8 sept. 1991)
7 sept. 1991	Victime non identifiée, 25 ans	Khan Younis	Le corps, sur lequel ont été observées des marques de violence, a été découvert sur la Rive occidentale. (H, 8 sept. 1991)

Date	Nom et âge	Lieu de résidence	Observations et source
7 ou 8 sept. 1991	Victime non identifiée, 35 ans	Hawara	De sources arabes, le corps d'un habitant a été découvert à Hawara. La victime serait morte dans des circonstances non élucidées. (H, 8 sept. 1991)
7 ou 8 sept. 1991	Fatma Kurd, 42 ans	Camp de Nuseirat	Elle a été abattue. Son corps a été retrouvé dans une école de Nuseirat. Le Mouvement de résistance islamique a revendiqué la responsabilité de ce meurtre. (H, JP, 11 sept. 1991)
7 ou 8 sept. 1991	Omar Hassan Duzan, 32 ans	Jénin	Aurait été tué par balle, et "par erreur", lorsqu'il s'était interposé lors d'une altercation entre des activistes du groupe "Black Panther". (JP, 11 sept. 1991)
9 sept. 1991	Victime non identifiée, 25-30 ans		Le corps à moitié nu d'une femme poignardée a été découvert à Rafah. (H, JP, 11 sept. 1991)
9 sept. 1991	Victime non identifiée 30-40 ans		Le corps d'un homme, sur lequel ont été observées des marques de violence et de coups de poignard, a été découvert à Rafah. (JP, 11 sept. 1991)
10 sept. 1991	Mussa Halil Ouka, 55 ans	Irtas	Abattu par des tireurs non identifiés; il aurait été impliqué dans des transactions foncières avec les Israéliens. (H, JP, 11 sept. 1991)
10 sept. 1991	Mohammed Suleiman Abu Khatab, 40 ans	Khan Younis	Poignardé. Il avait été enlevé près de chez lui par des hommes masqués. (H, JP, 11 sept. 1991)

/...

Date	Nom et âge	Lieu de résidence	Observations et source
10 sept. 1991	Victime non identifiée	Nuseirat	Le corps, sur lequel ont été observées des marques de violence, a été déposé à l'hôpital. (H, 11 sept. 1991)
11 sept. 1991	Samir Ahmed Abu Shanab, 30 ans	Deir el-Balah	Etranglé à l'aide d'une corde. Le corps a été découvert les mains liées derrière le dos. La victime avait été plusieurs fois au cours de l'année menacée par des hommes masqués. (H, JP, 12 sept. 1991)
12 sept. 1991	Victime non identifiée	Deir el-Balah	Le corps portait des marques de violence. (H, 13 sept. 1991)
16 sept. 1991	Shifa al-Makusi, 16 ans	Bethléem	L'adolescente a été étranglée par une codétenue adulte. (H, 17 sept. 1991; H, JP, 19 sept. 1991)
17 sept. 1991	Identité non révélée	Garara, bande de Gaza	La victime, chef du Conseil de Garara a été étranglée. Elle avait été enlevée par des hommes masqués quelques jours auparavant. (H, JP, 19 sept. 1991)
18 sept. 1991	Hassan Islah, 35 ans	Hajjah, à l'ouest de Naplouse	Abattu par des tireurs arabes, dans son village. (H, JP, 19 sept. 1991)
18 sept. 1991	Victime non identifiée, 24 ans		Le corps de l'homme a été découvert sur la Rive occidentale. (H, 19 sept. 1991)
19 sept. 1991	Mohammed Salah A-Rout, 55 ans	Balata, Naplouse	Victime d'une agression au poignard dans un garage de Naplouse. (H, JP, 20 sept. 1991)

Date	Nom et âge	Lieu de résidence	Observations et source
19 sept. 1991	Naama Judah, 32 ans	Gaza	Abattu. Son corps a été découvert à Deir el-Balah. (JP, 20 sept. 1991)
19 sept. 1991	Mustafa Barbout, 28 ans	Gaza	Tué d'une balle à la tête. Son corps a été abandonné dans le square principal de Khan Younis. (H, JP, 20 sept. 1991)
20 sept. 1991	Victime non identifiée	Camp de Shabura, bande de Gaza	On a découvert le corps d'un jeune homme. (H, 22 sept. 1991)
20 sept. 1991	Mahmoud Rizek, 28 ans (ou Siad Khemoud)	Khan Younis	Tué à coups de poignard à Rafah. Des marques de violence ont été observées sur le corps. (H, JP, 22 sept. 1991)
21 sept. 1991	Mahmoud al-Hal	Naplouse	Tué par balle lors d'un affrontement entre des partisans du Fatah et des fondamentalistes du mouvement Hamas. (H, JP, 22 sept. 1991)
23 sept. 1991	Khiri Said, 40 ans		Le corps a été découvert à Khan Younis. La victime avait été sauvagement torturée. (H, 24 sept. 1991)
24 sept. 1991	Ahmed Sabah Judeh	Camp de Shati	Décédé à l'hôpital Shifa à Gaza. Il avait été hospitalisé sept jours auparavant après avoir été poignardé dans le camp. Trois jours après son admission, il a été de nouveau poignardé par des individus non identifiés qui ont fait irruption dans l'hôpital. (JP, 25 sept. 1991)

/...

Date	Nom et âge	Lieu de résidence	Observations et source
24 sept. 1991	Abed Salam Yakoubi, 27 ans (ou Abud Islam Mahmud)	Gaza	Le corps a été découvert dans une rue de Gaza. La victime avait été tuée à coups de poignard et de hache; elle avait les bras et les jambes ligotés et la tête couverte d'un sac. (H, JP, 25 sept. 1991)
24 sept. 1991	Mahmud Hassan Issa, 47 ans	Camp de Bureij	Le corps a été découvert dans un sac sur une plage, près du camp de Nuseirat. La victime avait été enlevée et battue à mort. (H, JP, 25 sept. 1991)
15 oct. 1991	Jamil Hassun, 32 ans	Daliat al-Carmel	Abattu alors qu'il venait chercher des ouvriers du secteur de Jénin. (H, JP, 16 oct. 1991)
21 oct. 1991	Personne dont le nom n'a pas été communiqué, 26 ans	Bethléem	Tué par l'explosion d'une bombe qu'il semblait vouloir placer à un arrêt d'autobus proche, à Givat Hamivtar. (H, JP, 22 oct. 1991)
13 nov. 1991	Fahd Abed el-Rahim Tapash, 11 ans	Gaza	Tué lorsqu'une bombe qu'il était en train de poser lui a explosé dans la main. (H, JP, 14 nov. 1991)
13 nov. 1991	Aysha Abu Shawish ou Abu Shawisha, 40 ans	Khan Younis	L'infirmière en chef de la bande de Gaza a été tuée à coups de hache par des hommes masqués à son domicile. (H, 14 nov. 1991; JP, 15 nov. 1991)
13 nov. 1991	Mahmud Salha, 46 ans	Deir el-Balah	A été tué par des Black Panthers masqués. (H, 14 nov. 1991)

Date	Nom et âge	Lieu de résidence	Observations et source
14 nov. 1991	Mohammed Mahmud Daloul, 22 ans	Ville de Gaza	Poignardé à mort par trois hommes masqués, pour des motifs qui restent obscurs. (JP, 15 nov. 1991)
14 nov. 1991	Identité non révélée, 24 ans	Zeitan (bande de Gaza)	Poignardé par quatre hommes masqués. (JP, 15 nov. 1991)
14 nov. 1991	Jamal al-Sheikh Ali, 33 ans	Deir el-Balah	Atteint d'une balle à la tête, tirée par des hommes masqués. (H, JP, 17 nov. 1991)
18 nov. 1991	Mohammed Ahmed Sukkar, 15 ans	Hirbet Asala, près de Kalkilia	Abattu lors d'une émeute. Les circonstances de l'assassinat n'ont pas été clairement établies. (H, JP, 19 nov. 1991)
20 nov. 1991	Identité non révélée	Rafah	Probablement déchiqueté plusieurs jours auparavant alors qu'il confectionnait une charge explosive. (H, JP, 21 nov. 1991)
27 nov. 1991	Fathiya Jamil Atwa, 35 ans	Camp de Shati, Gaza	Tuée à coups de hache par des assaillants masqués. (JP, 28 nov. 1991)

c) Autres incidents liés au soulèvement

22. Sept personnes ont été blessées lors d'incidents qui se sont produits pendant le week-end des 23 et 2 août 1991. A Beita, près de Naplouse, un adolescent de 17 ans a été touché à la poitrine par une balle lors d'un incident au cours duquel des jeunes gens lançaient des pierres sur un poste des FDI. A Surif, près d'Hébron, Ali Ghanaim, 22 ans, a été légèrement blessé par balle lorsque la troupe a ouvert le feu sur des jeteurs de pierres. Dans le camp de Shabura, près de Rafah, une grenade a été lancée sur un poste d'observation des FDI. L'engin n'a pas explosé. Plusieurs suspects ont été arrêtés. A Khan Younis, une bombe artisanale a explosé près d'une patrouille des FDI. Il n'y a pas eu de blessés. (Ha'aretz, 25 août 1991)

/...

23. Le 25 août 1991, trois personnes ont été blessées lors d'affrontements à Khan Younis et à Gaza. Des hommes masqués ont tiré, sans l'atteindre, sur l'ancien maire de Jénin, Shibab Sanuri. Le secteur a été placé sous couvre-feu. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 26 août 1991)

24. Le 26 août 1991, lors d'affrontements à Gaza, deux personnes ont été blessées, dont Muhammad Bazazu, 14 ans, de Shati. Une bombe artisanale a explosé près d'un poste d'observation des FDI. A Jénin, Mamum Mustafa Nasra, 24 ans, a été blessé par balle; il avait tenté d'échapper aux forces de l'ordre qui l'avaient débusqué. A Bethléem, de violents affrontements ont eu lieu entre des membres du mouvement Hamas et des chrétiens. Des bombes incendiaires ont été lancées sur des patrouilles des FDI à Rafah et à Khan Younis. Il n'y a pas eu de blessés. Deux habitants de Sheikh Radwan accusés de vendre des produits israéliens ont été agressés et blessés par des membres du mouvement Hamas. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 27 août 1991)

25. Le 27 août 1991, à Naplouse, une bombe a explosé sur le toit d'un bâtiment où l'armée avait installé un poste d'observation. Il n'y a pas eu de blessés. Les forces de l'ordre ont capturé Khaled Tambur, 21 ans, l'un des principaux activistes de la force de sécurité révolutionnaire du Fatah à Naplouse, recherché depuis trois ans. A Khan Younis, une charge explosive a été lancée sur une patrouille de gardes frontalière; il n'y a pas eu de blessés; plusieurs suspects ont été arrêtés. Dans la bande de Gaza, un homme masqué qui résistait alors que des soldats tentaient de l'arrêter a été blessé par balles. Dans le camp de Nusseirat, des soldats ont appréhendé un homme masqué alors qu'il placardait une affiche sur un mur. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 28 août 1991)

26. Le 28 août 1991, à Jénin et à Hébron, des cocktails Molotov ont été lancés sur des patrouilles des FDI; à Kabatiya, des coups de feu ont été tirés sur un poste des FDI. Il n'y a pas eu de blessés. Dans le village de Burka, un homme recherché, Muhammad Shanbi, 24 ans, a été appréhendé par la troupe. Il a été blessé par balle alors qu'il tentait de s'échapper. Deux personnes ont été blessées dans la bande de Gaza à la suite d'incidents sporadiques. (Ha'aretz, 29 août 1991)

27. Le 29 août 1991, à Kabatiya, une patrouille des FDI a essuyé des coups de feu, il n'y a pas eu de blessés. Une bombe artisanale a été lancée sur un véhicule militaire près de Khan Younis; il n'y a pas eu de blessés. (Ha'aretz, 30 août 1991)

28. Les 30 et 31 août 1991, quatre jeunes gens du village de Nassariya, près de Naplouse - Faisal Abu Hamidan, 26 ans, Mazuz Balawna, 29 ans, Khaled Ramdin, 27 ans et Naim Bahawna, 22 ans - ont été tués lors de l'explosion d'un obus de mortier. A Ramallah, Jénin, Gaza et Jérusalem-Est, plusieurs cocktails Molotov ont été lancés sur des patrouilles des FDI; il n'y a pas eu de blessés. A Kabatiya, des coups de feu ont été tirés sur une patrouille des FDI; il n'y a pas eu de blessés. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 1er septembre 1991)

29. Le 1er septembre 1991, un habitant de Gaza a été tué et plusieurs autres ont été blessés lors de l'agression d'un soldat des FDI. Une enquête a été ouverte par les FDI à la suite du décès d'un habitant de Naplouse (voir liste). Des sources palestiniennes signalaient que quatre personnes avaient été blessées lors d'accrochages avec les FDI dans la bande de Gaza. (Ha'aretz, 2 septembre 1991)

30. Le 2 septembre 1991, selon des informations palestiniennes, quatre résidents de camps de réfugiés dans la bande de Gaza auraient été blessés lors d'affrontements avec les FDI. Dans le camp de Khan Younis, des pierres et des cocktails Molotov ont été lancés sur des soldats des FDI. Sur la Rive occidentale, des pierres ont été lancées sur des véhicules militaires; il n'y a pas eu de blessés. (Jerusalem Post, 2 septembre 1991; Ha'aretz, 3 septembre 1991)

31. Le 3 septembre 1991, à Naplouse, deux soldats ont été légèrement blessés lorsqu'un engin lancé dans leur direction a explosé. Les FDI ont bouclé le secteur, procédé à des perquisitions et arrêté plusieurs personnes. A l'occasion des fêtes du Nouvel An juif, les FDI ont, à titre préventif, procédé à des arrestations dans les territoires. Selon l'administration militaire, certains secteurs seraient placés sous couvre-feu pendant les fêtes et leurs habitants n'auraient pas l'autorisation d'entrer en Israël. Les forces de sécurité et la police ont enquêté sur la personne de Resan Al-Khetib, soupçonné d'activités portant atteinte à la sécurité de l'Etat. Un corps a été découvert près de Jénin (voir liste). A Deir el-Balah, dans la bande de Gaza, un cocktail Molotov a été lancé sur une patrouille des FDI; il n'y a pas eu de blessés; deux habitants arabes ont été blessés lors d'affrontements avec les FDI. (Ha'aretz, 4 septembre 1991)

32. Le 4 septembre 1991, selon des sources arabes, lors d'affrontements avec les FDI, trois résidents de Jabalia, de Khan Younis et du camp de Shati et deux de Tulkarem ont été blessés. Un habitant de Ramallah armé d'un couteau a été appréhendé à Jérusalem-Est. Des membres de deux cellules qui se livraient à des actes de terrorisme dans la bande de Gaza ont été arrêtés plus tard par des gardes frontière. Cent trente habitants des territoires ont été arrêtés alors qu'ils tentaient de traverser la Ligne verte sans permis de travail. On a appris que les forces de sécurité, de concert avec la police et les FDI, avaient arrêté, le 2 septembre 1991, un habitant de Ramallah, âgé de 24 ans, soupçonné d'avoir poignardé trois Israéliens, le 24 août 1991. (Ha'aretz, 5 septembre 1991)

33. Le 5 septembre 1991, selon des informations palestiniennes, quatre personnes ont été blessées dans la bande de Gaza (deux à Jabalia, un à Khan Younis et un à Gaza). Les FDI ont indiqué qu'un résident de Gaza avait été tué après avoir refusé d'obtempérer à l'ordre de s'arrêter; les FDI ont ouvert une enquête sur les circonstances de l'incident. Le corps d'un habitant de Khan Younis a été découvert (voir liste). Dans la bande de Gaza, des pierres ont été lancées sur des patrouilles des FDI. Il n'y a pas eu de blessés. (Ha'aretz, 6 septembre 1991)

34. Deux personnes ont été tuées pendant le week-end des 6 et 7 septembre 1991 dans la bande de Gaza (voir liste). A Al-Mughayir, à l'est de Jénin, Ahmed Kamal, 35 ans, de Kabatiya, soupçonné d'appartenir à une cellule du Fatah impliquée dans plusieurs assassinats, a été légèrement blessé au moment de son arrestation. Temini Al-Nuseyri Abd Al Munim, 40 ans, domicilié au village d'Akeb, près de Jérusalem, a été grièvement blessé par des tireurs non identifiés; la victime se trouvait à bord de son véhicule, sur une aire de stationnement, près de la porte de Jaffa, à Jérusalem-Est. Dans la Vieille ville de Jérusalem, quatre cocktails Molotov ont été lancés sur la maison du Ministre du logement, Ariel Sharon; il n'y a eu ni blessés ni dégâts matériels. Selon des informations palestiniennes, lors d'accrochages avec les FDI quatre personnes auraient été blessées dans la bande de Gaza et une sur la Rive occidentale. Les corps de deux victimes non identifiées ont été découverts sur la Rive occidentale (voir liste). De nombreuses cellules de terroristes présumés ont été découvertes et, lors de ces opérations, deux soldats des FDI ont été légèrement blessés à Naplouse. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 8 septembre 1991)

35. Selon certaines informations, plusieurs personnes auraient été assassinées pendant les fêtes du Nouvel An (8, 9 et 10 septembre 1991) (voir liste). Le couvre-feu a été décrété dans les villes de Jénin et de Kabatiya à la suite d'incidents au cours desquels deux hommes, dont un soupçonné d'appartenance au Groupe "Black Panther", ont été abattus par des soldats (voir liste). A Jénin, une Palestinienne âgée de 18 ans, originaire de Jalbun, a été légèrement blessée alors qu'elle tentait de poignarder un soldat. A Kalkiliya, des pierres ont été lancées sur une voiture appartenant à des Arabes israéliens; une passagère, elle aussi Arabe israélienne, a été blessée. Une grève générale a été observée le 9 septembre 1991 dans la bande de Gaza. Le porte-parole du commandement des FDI pour la région méridionale a déclaré que Gaza n'avait pas été placé sous couvre-feu pendant la fête du Nouvel An. A Rafah, un engin a été lancé sur une patrouille des forces de sécurité; il n'y a eu ni blessés ni dégâts matériels. A Gaza, un soldat des FDI a été légèrement blessé par une pierre. Dans le coup de Nuseirat, des soldats ont été la cible de jets de pierres; il n'y a pas eu de blessés. Selon des informations palestiniennes, sept habitants de la bande de Gaza ont été blessés pendant les fêtes du Nouvel An et de nombreux incidents de jets de pierres se seraient produits. Dans le village de Yatta, au sud d'Hébron, une grenade a été lancée sur une patrouille de gardes frontière. En explosant, la grenade a endommagé l'une des jeeps; le couvre-feu a été décrété dans le secteur. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 11 septembre 1991)

36. Le 11 septembre 1991, c'est dans les villes et les camps de réfugiés de la bande de Gaza que les incidents ont été le plus nombreux. Selon des informations palestiniennes, trois habitants ont été blessés (un à Jabalia et deux à Khan Younis). Un habitant de Deir el-Balah a été assassiné (voir liste). A Issawiya, au nord de Jérusalem, une voiture israélienne a été incendiée. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 12 septembre 1991)

37. Le 12 septembre 1991, à Naplouse, la police a dispersé des dizaines de femmes qui manifestaient en signe de sympathie avec des prisonniers qui observaient une grève de la faim depuis huit jours. A Hébron, six bombes

/...

incendiaires ont été lancées sur une patrouille de nuit des FDI; elles ont explosé dans la rue sans faire de dégâts. Le corps d'un autre habitant de Deir el-Balah a été découvert (voir liste). Selon des informations palestiniennes, trois personnes ont été blessées à Khan Younis et à Jabalia et des incidents de jets de pierres ont eu lieu à Gaza. Un affrontement entre les FDI et des jeteurs de pierres a été signalé dans le village d'Idna, près d'Hébron; un habitant a été légèrement blessé. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 13 septembre 1991)

38. Deux jeunes habitants de Naplouse ont été abattus pendant le week-end des 13 et 14 septembre 1991 lors d'incidents de jets de pierres (voir liste). Un ordre de grève générale a été lancé pour les 14 et 15 septembre 1991; de nombreuses personnes ont manifesté, scandant des slogans et brûlant des pneus. A Ramallah, quatre cocktails Molotov ont été lancés (un sur une patrouille des FDI et trois sur un bâtiment de la police); il n'a été signalé ni victimes ni dégâts; les FDI ont bouclé le secteur. A Jérusalem-Est, une voiture privée a été incendiée et totalement détruite. Dans la bande de Gaza, quatre cocktails Molotov ont été lancés sur des patrouilles des FDI; il n'y a eu ni blessés ni dégâts. Selon des informations palestiniennes, trois habitants de Gaza et un de Khan Younis ont été blessés lors d'affrontements avec les FDI. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 15 septembre 1991)

39. Le 15 septembre 1991, près de Jénin, un soldat israélien, le sergent Yoram Cohen, a été tué lorsque le véhicule militaire à bord duquel il se trouvait a essuyé un tir d'armes automatiques. Le sergent Cohen était le onzième mort déploré par les FDI depuis le début du soulèvement, en décembre 1987, et le premier depuis mars 1991. Le couvre-feu a été décrété dans le secteur de Jénin entre 19 h 30 et 3 heures; un couvre-feu total a été décrété dans plusieurs villages où les forces de sécurité recherchaient les agresseurs du sergent Cohen. Des cocktails Molotov ont été lancés dans plusieurs localités : à Jénin, à Ramallah (où les FDI ont bouclé le centre) et dans la ville de Gaza; aucun dégât important n'a été signalé. Le porte-parole des FDI a indiqué que trois habitants du village de Seris, près de Jénin, avaient été légèrement blessés par des balles en plastique. Des incidents sporadiques ont été signalés dans la bande de Gaza et, selon des informations palestiniennes, quatre habitants ont été blessés (deux à Khan Younis et deux à Jabalia). A Ein-Sultan, près de Jéricho, une femme de la colonie de Maaleh Ephraïm a été blessée à la tête par une pierre qu'avait lancée sur son véhicule un homme masqué. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 16 septembre 1991)

40. Le 16 septembre 1991, une infirmière d'Abu Dis âgée de 20 ans a été arrêtée dans un autre bus par des gardes frontière à Jérusalem-Est alors qu'elle était en possession d'un couteau et de tracts du commandement unifié du soulèvement. Plus tard, au cours de son interrogatoire par la police de Jérusalem, elle a reconnu qu'elle s'était donné pour mission "de tuer des Juifs pour venger les nombreux Arabes tués lors des événements du 'Mont du Temple' et de Rishon Lezion". De légers affrontements avec les FDI ont été signalés dans les territoires. Dans la bande de Gaza, un cocktail Molotov a été lancé sur une patrouille des FDI; aucun blessé ni dégât matériel n'ont été signalés. Selon des informations palestiniennes, les FDI auraient blessé par balles deux personnes dans la ville de Gaza et deux autres à Jabalia. Des

/...

jets de pierres, ayant surtout pour cible des patrouilles des FDI, ont été signalés sur la Rive occidentale. A Beersheba, deux Israéliens ont été blessés par l'explosion d'un engin posé dans le marché juif. Après enquête, la police a arrêté un habitant d'Hébron. (Ha'aretz, 17 et 19 septembre 1991; Jerusalem Post, 19 septembre 1991)

41. Les 17 et 18 septembre 1991, les corps de trois hommes ont été découverts (voir liste); trois Palestiniens ont été blessés à la suite d'incidents : un jeune homme a été légèrement blessé à Naplouse quand les soldats d'un poste militaire qui était la cible de pierres ont ouvert le feu. Les FDI ont ouvert une enquête à la suite d'incidents survenus à Naplouse au cours desquels ont été légèrement blessés un adolescent de 15 ans originaire de Jénin, atteint à la jambe, et un jeune homme de 19 ans, atteint dans le dos. Des échanges de coups de feu entre des soldats et des Palestiniens ont été signalés par la population près de Ras el-Ain; il n'y a pas eu de blessés. Pendant la célébration de Yom Kippour, quelques incidents ont été signalés dans la bande de Gaza. Deux soldats des FDI ont été blessés par balle. Selon des informations palestiniennes, deux personnes ont été blessées à Khan Younis et deux autres à Jabalia. Un résident du camp de Shati, qui avait été agressé par des hommes masqués, a été transporté à l'hôpital dans un état grave. Des cocktails Molotov ont été lancés sur un poste des FDI à Naplouse et sur une patrouille des FDI à Tulkarem; aucun blessé ni dégât n'ont été signalés. A Jérusalem-Est, trois voitures ont été incendiées. A Jérusalem-Nord, dans le secteur de Kalandia, des hommes armés de barres de fer et de couteaux ont attaqué le domicile d'un policier à la retraite. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 19 septembre 1991)

42. Le 19 septembre 1991, à Naplouse, où un homme avait été poignardé, les FDI ont bouclé le secteur. Deux corps ont été découverts à Gaza (voir liste). Deux jeunes gens ont été blessés à l'abdomen par balles réelles au cours de deux incidents de jets de pierres. Un engin a explosé dans le centre de Ramallah; aucun blessé ni dégât n'ont été signalés. A Jérusalem-Est, une touriste se trouvant à bord d'un autobus a été légèrement blessée lorsqu'une bouteille vide a été lancée sur le véhicule. Un garde frontière a été légèrement blessé sur la plage de Télanin, à Gaza. Selon des informations palestiniennes, deux habitants de Gaza ont été blessés. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 20 septembre 1991)

43. Les 20 et 21 septembre 1991, à Salfit, au sud de Naplouse (voir liste) un homme a été abattu et trois ou quatre autres ont été blessés lors d'une explosion de violence entre des sympathisants du Fatah et des fondamentalistes du mouvement Hamas. Le couvre-feu a été décrété dans le village. Les corps de deux personnes ont été découverts (voir liste). A Gaza, un cocktail Molotov a été lancé sur un poste des FDI; il a explosé sans faire de blessés ni causer de dégâts. Dans le quartier Nasser, à Gaza, trois soldats ont été légèrement blessés par des pierres alors qu'ils dispersaient des manifestants. Un autobus privé transportant 10 soldats a été la cible de pierres alors qu'il arrivait dans le centre de Naplouse. Dans le village de Jabel Mukaber, au sud-est de Jérusalem, des hommes masqués ont attaqué une patrouille de gardes frontière, dont l'un a été légèrement blessé à la main.

Ils ont riposté par des tirs de balles en plastique et à l'aide de gaz lacrymogènes. Une voiture israélienne a été incendiée au poste d'essence de Sheikh-Jarrah, à Jérusalem-Est. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 22 septembre 1991)

44. Les 22, 23 et 24 septembre 1991, trois personnes ont été tuées à Gaza; une quatrième est morte poignardée sur son lit d'hôpital (voir liste). Lors d'incidents pendant les fêtes, un habitant de Katara a été abattu alors qu'en compagnie de trois autres personnes il attaquait une patrouille militaire dans le quartier de Bidu, au nord-ouest de Jérusalem (voir liste). Selon des informations militaires, un autre homme, Haman Hamid Hanan, 18 ans, a été hospitalisé dans un état grave : des soldats avaient ouvert le feu conformément aux règlements régissant l'arrestation des suspects lorsque les agresseurs avaient fracturé le pare-brise de leur véhicule à l'aide d'une hache. A Jérusalem-Est, une grenade à main a été lancée dans la direction de trois gardes frontière mais l'engin n'a pas explosé. Toujours à Jérusalem-Est, deux touristes ont été légèrement blessés lorsque leur voiture a été la cible de pierres à proximité du quartier Ras el-Amud. Le 23 septembre 1991, une grève générale a été observée dans les territoires en signe de protestation contre les colonies de peuplement et l'arrivée d'habitations mobiles à la gare centrale des autobus d'Hébron. A Khan Younis, dans la bande de Gaza, un cocktail Molotov a été lancé sur un poste des FDI sans causer de dégâts; un soldat des FDI a été blessé par des éclats de verre lorsque des pierres ont été lancées sur le véhicule à bord duquel il se trouvait. Selon des informations palestiniennes, quatre habitants de la bande de Gaza ont été blessés par des tirs de soldats (trois à Jabalia et un à Khan Younis). Le porte-parole des FDI dans la région méridionale a déclaré n'avoir reçu aucune information sur ces quatre blessés. Sur la Rive occidentale, deux cocktails Molotov ont été lancés (Tulkarem et Jénin), mais aucun blessé ni dégât n'ont été signalés. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 25 septembre 1991)

45. Le 25 septembre 1991, le couvre-feu a été décrété dans les villages de Kabatiya et de Messiliah, à la suite d'un incident au cours duquel trois occupants d'une voiture ont été abattus alors que le conducteur tentait d'écraser des soldats (voir liste). Selon des informations palestiniennes, des incidents, au cours desquels quatre personnes ont été blessées, se sont produits dans la bande de Gaza. Dans le camp de Jabalia, des pierres ont été lancées sur des soldats. Selon des informations militaires officielles, le couvre-feu avait été décrété à Naplouse et des incidents s'étaient produits sur la Rive occidentale. Une jeune femme originaire de Gaza avait été arrêtée la semaine précédente alors qu'elle tentait de passer à des détenus de la prison d'Ashkelon des messages émanant du mouvement Hamas. Sa détention a été prolongée de huit jours. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 26 septembre 1991)

46. Le 26 septembre 1991, un garçonnet de 12 ans, originaire de la bande de Gaza, a été légèrement blessé par balle lorsque des soldats des FDI ont ouvert le feu sur des jeteurs de pierres. Les FDI ont ouvert une enquête sur les circonstances de l'incident. Une habitante de Khan Younis âgée de 21 ans a légèrement blessé un garde frontière qu'elle avait agressé à l'aide d'un couteau. Selon des informations palestiniennes, quatre habitants auraient été blessés par balle dans la bande de Gaza lors d'affrontements avec les FDI.

/...

La plupart de ces incidents se sont produits dans les camps de réfugiés de Khan Younis et de Shati. D'autres incidents ont été signalés sur la Rive occidentale. (Ha'aretz, 27 septembre 1991)

47. Seuls quelques incidents de jets de pierres ont été signalés pendant le week-end des 27 et 28 septembre 1991. Dans la bande de Gaza, trois personnes ont été blessées par des balles des forces de l'ordre. A Naplouse, une grenade à fragmentation a été lancée sur une patrouille des FDI; elle a explosé sans faire de blessés. A Si'ir, au sud de Jénin, deux jeunes gens ont été blessés par des balles en caoutchouc lorsque la troupe a riposté à un jet de pierres; un soldat a été légèrement blessé. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 29 septembre 1991)

48. Le 30 septembre 1991, à A Sheikh Radwan, Gaza, des soldats ont blessé par balles deux personnes; une troisième a été blessée à Jabalia. Près d'Issawiya, quatre cocktails Molotov ont été lancés sur un véhicule israélien. A Jérusalem-Est, une grenade lacrymogène a été lancée sur un véhicule israélien. Ces engins ont explosé mais aucun blessé ni dégât n'ont été signalés. Plusieurs incidents de jets de pierres ont été signalés à Jérusalem-Est. (Ha'aretz, 1er octobre 1991)

49. Le 1er octobre 1991, une bombe de fabrication artisanale a explosé près du camp de réfugiés du Bureij, dans la bande de Gaza, mais n'a causé ni blessure ni dégât. A Jénin, deux cocktails Molotov ont été lancés sur un poste de police sans causer de dégât. Selon des sources palestiniennes, quatre habitants de Khan Younis, Bureij et Ramallah ont été blessés au cours d'affrontements avec des soldats des FDI. Deux incidents se sont produits, l'un à Hébron, au cours duquel des pierres jetées sur une voiture de tourisme ont légèrement touché à la tête un enfant de 9 ans qui se trouvait à bord, et l'autre, au nord de Jéricho, au cours duquel une femme a perdu le contrôle de son véhicule qui avait été lapidé et a elle aussi été légèrement blessée. (Ha'aretz, 2 octobre 1991)

50. Le 2 octobre 1991, une femme a été tuée et une autre légèrement blessée à coups de couteau en franchissant la porte de Damas dans la vieille ville de Jérusalem. Les deux victimes étaient des touristes allemandes. Un jeune homme masqué de la bande de Gaza a été légèrement blessé par des soldats des FDI en tentant d'attaquer une patrouille. Le porte-parole des FDI pour la région centrale a déclaré que les soldats n'avaient ouvert le feu qu'après l'agression. Des sources palestiniennes ont indiqué que trois résidents du camp de réfugiés de Shati avaient été atteints par les balles des FDI dans la bande de Gaza et qu'un habitant de la Rive occidentale avait été blessé au cours d'affrontements. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 3 octobre 1991)

51. Le 3 octobre 1991, à Jénin, une patrouille militaire a tiré sur Samir Abu Kandil, âgé de 20 ans, qu'elle a blessé alors qu'il s'enfuyait après avoir refusé d'obtempérer à ses sommations. Auparavant, un autre homme avait été légèrement touché par les FDI, également à Jénin, après avoir jeté une bombe incendiaire et alors qu'il se préparait à en lancer une autre. Un troisième homme a été blessé par balle à la jambe, près de Tulkarem, par deux

/...

gardes frontière qu'il avait frappés avec un poignard. D'après des sources palestiniennes, trois personnes ont été blessées dans les territoires (deux à Gaza et une à Jénin). (Ha'aretz, Jerusalem Post, 4 octobre 1991)

52. Les 4 et 5 octobre 1991, un habitant de Bani Suheila, dans la bande de Gaza, a été légèrement atteint par des soldats des FDI en patrouille qui ont riposté à ses coups de feu. Aucun soldat n'a été touché. Une grève générale a été observée dans la bande de Gaza. Selon les sources palestiniennes, cinq habitants ont été blessés au cours d'affrontements avec les FDI (deux à Khan Younis; deux à Gaza et un à Ramallah), mais selon un porte-parole des FDI pour la région méridionale et centrale, rien de tel n'a été signalé. Des jets de pierres se sont produits dans des camps de réfugiés de la bande de Gaza et sur la Rive occidentale. (Ha'aretz, 6 octobre 1991)

53. Le 6 octobre 1991, dans le camp de réfugiés de Shati, les soldats ont tué par balle un garçonnet en tirant sur des jeteurs de pierres et, dans le camp de réfugiés de Balata, ils ont abattu un homme recherché depuis plus d'un an qui les menaçait de son arme (voir liste). La mort de cet homme a déclenché une attaque à coups de pierres contre les militaires qui ont ouvert le feu et blessé quatre résidents. Le camp de réfugiés de Jabalia a été le cadre de graves heurts au cours desquels quatre ou cinq résidents ont été blessés et des incidents ont été signalés à Rafah, Khan Younis et Gaza. Des pierres ont été jetées sur des soldats des FDI à Ramallah et dans les villages proches de Jénin. Une habitante de Kokhav Yair, Gita Sachs, âgée de 41 ans, a été attaquée par un Arabe alors qu'elle travaillait dans son jardin et a été légèrement blessée. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 7 octobre 1991)

54. Le 7 octobre 1991, Jérusalem a été fermée (du 7 octobre au matin jusqu'au 9 octobre) aux Arabes des territoires en raison d'une vague de bombes incendiaires annonciatrice de violences, à la veille du premier anniversaire de l'émeute du Mont du Temple qui avait entraîné la mort de 17 Palestiniens. Six bombes incendiaires ont été jetées sur des véhicules militaires et civils à Jérusalem-Nord et quatre sur la yeshiva d'Ateret Haco Hananim dans le quartier ouvrier de la vieille ville. Lors d'incidents distincts, un homme recherché a été tué (voir liste), à Birkin, près de Jénin, et un autre a été blessé, dans le camp de réfugiés de Jénin, par des soldats des FDI sur lesquels l'un et l'autre avaient tiré pour s'échapper après avoir été sommés de s'arrêter. Un couvre-feu a été imposé à Birkin pour éviter les troubles. Des sources militaires ont indiqué que des soldats avaient ouvert le feu sur des jeteurs de pierres dans la casbah blessant légèrement un homme, et qu'un homme qui transportait un objet douteux avait été légèrement atteint alors qu'il cherchait à s'enfuir. Selon des sources palestiniennes, trois habitants de la bande de Gaza ont été blessés (deux à Gaza et un dans le camp de Jabalia), mais le porte-parole des FDI pour la région méridionale a nié que des personnes aient été blessées dans cette zone. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 8 octobre 1991)

55. Le 8 octobre 1991, dans le camps de réfugiés de Jabalia, des soldats ont tiré par erreur et gravement blessé Muhammed Yusef Kalub, âgé de 37 ans, qui se rendait à son travail en automobile. Selon un témoin oculaire, à 6 h 30 le matin, des douzaines de personnes sont montées sur le toit d'une mosquée

/...

contiguë à la base militaire. Des centaines de résidents du camp ont alors affronté les soldats au sol mais les militaires se sont bornés à lancer des grenades lacrymogènes et paralysantes sur la foule. Des sources militaires ont indiqué que rien ne leur avait été signalé mais qu'il y avait eu une grève générale pour commémorer l'émeute du Mont du Temple dans les territoires et que l'effectif des FDI avait été renforcé pour éviter tout incident. La plupart des écoles étaient restées ouvertes mais les autobus ne roulaient pas. A Jérusalem-Nord, un jeune homme qui agressait une patrouille militaire à la hache a été blessé par balle. A Hébron, un homme masqué a été légèrement blessé par les FDI qui l'avaient surpris en train de mettre le feu à des pneus. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 9 octobre 1991)

56. Le 9 octobre 1991, le résident du camp de Jabalia qui avait été blessé par erreur le 8 octobre 1991 est mort à l'hôpital de Tel-Hashomer (voir liste). D'après des sources militaires officielles, un autocar qui transportait des soldats a été lapidé à Bethléem et quatre de ses occupants ont été légèrement blessés par des débris de vitre. Selon des informations d'origine palestinienne, des habitants de Jabalia, Shati et Gaza ont été blessés mais des informations militaires officielles indiquent que rien n'a été constaté dans la bande de Gaza à part le couvre-feu décrété dans le quartier de Sheikh Radwan et dans le camp de Shati. Des incidents ont été signalés sur la Rive occidentale, en particulier le lancement de charges explosives sur les locaux de l'administration militaire à Jénin, qui n'a toutefois provoqué ni blessure ni dégât. Une grève générale a été observée dans les territoires pour célébrer le quarante-septième mois du soulèvement. (Ha'aretz, 10 octobre 1991)

57. Le 10 octobre 1991, dans le quartier de Balata à Naplouse, Suna Dweikat, une écolière de 17 ans, a tenté de poignarder un soldat qui a esquivé le coup. Dans le camp de réfugiés proche de Balata, un homme masqué qui participait à une marche à la mémoire de Khaled Khadurian, tué le 6 octobre 1991, a été gravement blessé par balle. Une femme a aussi été atteinte à cette occasion. Un couvre-feu a de nouveau été imposé immédiatement après l'incident. Il a été signalé que la cellule responsable de l'assassinat du soldat Yoram Cohen, perpétré le 14 septembre 1991, avait été démantelée le 25 septembre 1991 après que trois hommes non identifiés eurent été tués au cours d'une opération commune des FDI et du Service général de sécurité (SGS) dans la partie sud de Jénin et que le chef de la cellule, Ahmed Ali Kamal, eut été arrêté. Selon des sources palestiniennes, quatre résidents ont été blessés lors d'affrontements avec des soldats des FDI (à Gaza et dans le camp de réfugiés de Shati) et un cocktail Molotov a été lancé sur une patrouille de gardes frontière dans le camp de Bureij sans causer de blessure ni de dégât. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 11 octobre 1991)

58. Les 11 et 12 octobre 1991, deux soldats ont été tués (Schmuel Michaeli, âgé de 21 ans, et Aharon Kalzoni-Agmon, âgé de 36 ans) et 11 autres ont été blessés par un Arabe âgé de 25 ans du village de Kibya, près de Ramallah, qui a lancé une camionnette volée sur un groupe d'auto-stoppeurs au carrefour de Tel Hashomer. Des soldats ont arrêté les deux gardiens israéliens d'un camion-citerne qui avaient riposté à des jeteurs de pierres en tirant en l'air, en retournant des étals de légumes et en endommageant des automobiles

/...

appartenant à des résidents au centre de Naplouse. Il a été signalé que des incidents avaient eu lieu pendant le week-end dans les territoires. Un soldat des FDI a été légèrement blessé par des pierres dans la bande de Gaza et, selon des sources palestiniennes, cinq habitants ont été blessés au cours d'affrontements avec l'armée. A Tubas, au nord de Naplouse, une jeune fille de 17 ans a tenté de poignarder un soldat. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 13 octobre 1991)

59. Le 13 octobre 1991, des incidents isolés entre des habitants et des soldats des FDI ont été signalés dans les territoires. Les FDI ont arrêté huit hommes masqués dans la bande de Gaza et deux résidents ont été blessés dans le camp de réfugiés de Shati au cours d'affrontements. (Ha'aretz, 14 octobre 1991)

60. Le 14 octobre 1991, un couvre-feu a été imposé dans le village de Tamun, près de Jénin, après un incident au cours duquel deux soldats qui s'étaient perdus ont été attaqués par des habitants avec des pierres, des barres et des haches. Les soldats ont quitté leur automobile pour rejoindre une unité militaire qui se trouvait sur place. Selon des sources palestiniennes, deux habitants du camp de réfugiés de Jabalia ont été blessés au cours de heurts. Des douzaines de jets de pierres ont été signalés dans les territoires, surtout à Ramallah, Tubas et Jénin. Une habitante de Jérusalem a été légèrement blessée par une pierre lancée sur son automobile à Ramallah. (Ha'aretz, 15 octobre 1991)

61. Le 15 octobre 1991, un couvre-feu a été imposé dans le village de Zububa, au nord de Jénin, après qu'on eut tiré sur un entrepreneur druze de Daliat al-Carmel (voir liste). (Ha'aretz, Jerusalem Post, 16 octobre 1991)

62. Le 16 octobre 1991, un mot d'ordre de grève générale du mouvement Hamas, pour le jour du procès de Sheikh Ahamed Yassin, a été suivi dans tous les territoires. Selon des sources palestiniennes, des heurts sporadiques se seraient produits entre des soldats et des manifestants et cinq habitants ont été blessés dans la bande de Gaza. Selon des sources militaires, des soldats ont tiré sur un jeune homme de 19 ans qu'ils ont blessé au cours d'un affrontement à Gaza. Un cocktail Molotov a été jeté sur un véhicule qui transportait des ouvriers à destination d'Israël mais sans causer de blessure ni de dégât. Un jeune Arabe a tenté de poignarder une habitante de Kiryat Arba, sur le marché d'Hébron. La victime a été légèrement blessée. A Jérusalem-Est, un touriste a été légèrement atteint par une bouteille vide lancée sur son automobile. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 17 octobre 1991)

63. Le 17 octobre 1991, un soldat et un touriste suédois ont été légèrement touchés par les pierres qu'on leur avait jetées, lors d'incidents distincts. Selon des sources palestiniennes, trois personnes ont été blessées au cours d'affrontements avec des soldats des FDI (deux à Jabalia et une à Khan Younis). Une grève générale a été observée dans les camps de réfugiés de la bande de Gaza et partiellement suivie sur la Rive occidentale. (Ha'aretz, 20 octobre 1991)

64. Au cours de la semaine qui a précédé les 18 et 19 octobre 1991, des douzaines de militants du mouvement Hamas ont été arrêtés par les agents de la sécurité. Des incidents isolés se sont produits au cours du week-end dans les territoires. Trois résidents ont été blessés dans la bande de Gaza (un à Jabalia et deux à Gaza) et des jets de pierres ont été signalés sur la Rive occidentale. (Ha'aretz, 20 octobre 1991)

65. Le 20 octobre 1991, un garde frontière a blessé par balle à la jambe, en dehors de la vieille ville de Jérusalem, une femme de Bethléem, Hamisa Mahana, âgée de 26 ans, qui l'avait frappée au bras d'un coup de couteau. Deux personnes ont été légèrement atteintes dans un car de tourisme qui a été lapidé à Jérusalem-Est et un soldat des FDI a aussi été touché par une pierre lancée sur sa voiture à l'arrêt dans le secteur de Rafah dans la bande de Gaza. Selon des sources palestiniennes, trois personnes ont été blessées au cours d'affrontements avec les FDI dans la bande de Gaza (une à Jabalia, une à Khan Younis et une à Gaza), mais des sources militaires officielles ont fait savoir qu'elles n'avaient pas d'informations sur ces incidents. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 21 octobre 1991)

66. Le 21 octobre 1991, un homme de Bethléem a été tué à Jérusalem par sa propre bombe (voir liste). Un habitant de Khan Younis, Oteb Masiha, qui portait une hache et un couteau et avait refusé de s'arrêter, a été légèrement atteint par les balles des FDI. Une femme de la localité de Beitar et son fils ont été légèrement blessés dans leur automobile touchée par des jets de pierres près de Bethléem. Des pierres ont été lancées sur une voiture israélienne au sud de Jérusalem et le passager a été touché à l'oeil par des débris de vitres. Trois cocktails Molotov ont été jetés sur des véhicules israéliens sur la route de Beit Sahur, mais sans causer de blessures ni de dégâts. Selon les sources palestiniennes, deux résidents ont été blessés dans la bande de Gaza (à Khan Younis et Jabalia) et des jets de pierres isolés se sont produits sur la Rive occidentale. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 22 octobre 1991)

67. Le 22 octobre 1991, un agent des postes (à Jérusalem-Est), un chauffeur de camion (à Kalkilya) et un soldat (à Rafah) ont été légèrement blessés par des pierres ou des bouteilles vides qu'on avait jetées sur eux. Selon des sources palestiniennes, des jets de pierres se sont aussi produits dans des camps de réfugiés et deux résidents (à Khan Younis et à Jabalia) ont été blessés lors d'affrontements avec les FDI. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 23 octobre 1991)

68. Le 23 octobre 1991, selon des sources palestiniennes, quatre résidents ont été blessés par les balles des FDI au cours d'affrontements dans la bande de Gaza (deux à Gaza, un à Jabalia et un à Khan Younis), mais selon des représentants de l'armée aucun incident n'a été signalé à part la grève observée à Jérusalem-Est et sur la Rive occidentale par les commerçants hostiles à la participation des Palestiniens à la Conférence de paix. Le mot d'ordre de grève a été partiellement suivi dans la bande de Gaza. Un petit groupe de femmes et d'enfants ont manifesté en face du domicile de Faisal Husseini à Jérusalem-Est pour protester contre le départ de la délégation

palestinienne à destination de Madrid (voir également par. 74 à 76, 78 et 86 ci-dessous). Six cocktails Molotov ont été jetés sur des véhicules et des bus israéliens à Hébron, mais sans causer de blessures ni de dégâts. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 24 octobre 1991)

69. Le 24 octobre 1991, selon des informations militaires officielles, cinq habitants de Rafah ont été blessés alors que les FDI dispersaient des manifestants, mais de source palestinienne on rapporte que sept personnes ont été blessées et que des affrontements se sont produits à Jabalia et au camp de réfugiés de Khan Younis. Deux cocktails Molotov ont été lancés dans le quartier de Nasser à Gaza sans causer de blessures. Des pierres auraient été jetées sur des véhicules des FDI à Naplouse et Ramallah. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 25 octobre 1991)

70. Les 25 et 26 octobre 1991, un soldat a été légèrement blessé par une grenade à main jetée sur une patrouille à Naplouse. Auparavant, une grenade avait été lancée sur le poste de police mais n'avait blessé personne ni causé aucun dégât. Deux cocktails Molotov ont été jetés sur le domicile du Ministre du logement, Ariel Sharon, à Jérusalem-Est et un autre à Talpiot-Est, Jérusalem. Il n'en est résulté aucun dommage. Des sources palestiniennes ont indiqué que trois personnes avaient été blessées par des coups de feu tirés par les FDI dans les territoires au cours du week-end. La plupart des incidents se sont produits dans la bande de Gaza et dans le camp de réfugiés de Jabalia mais selon des informations militaires officielles aucun blessé n'aurait été hospitalisé. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 27 octobre 1991)

71. Le 27 octobre 1991, un soldat des FDI, le sergent Ofer Sharabi, âgé de 20 ans, a été grièvement blessé à Naplouse par des parpaings jetés du haut d'un toit de la casbah. Un Arabe a ensuite été légèrement blessé par balle à la jambe, sur le toit, par un groupe d'observation des FDI. Une enquête préliminaire a été menée sur place et un couvre-feu a été imposé dans le secteur. Selon des sources palestiniennes, deux habitants de la bande de Gaza ont été blessés par les balles des FDI et des jets de pierres se sont produits dans les camps de réfugiés. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 28 octobre 1991)

72. Le 28 octobre 1991, deux Israéliens, Rachel Bruck, âgée de 35 ans, et Yatzhak Rofeh, âgé de 40 ans, ont été tués et six autres blessés par des hommes armés qui ont ouvert le feu sur un autocar près du carrefour de Tapuah, entre Ramallah et Naplouse. Un couvre-feu a été imposé dans tous les villages de la région. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 29 octobre 1991)

73. Le 29 octobre 1991, plusieurs cocktails Molotov ont été jetés sur des patrouilles des FDI, à Ramallah et Bidu, et sur un autocar qui allait à Emanuel. Personne n'a été touché. Les FDI ont installé un poste permanent près du croisement de Tapuah, où, deux jours auparavant, le chauffeur d'un autocar et une Israélienne avaient été tués et cinq enfants blessés lors d'une attaque. Il a été indiqué que le Front populaire de libération de la Palestine de Georges Habash (FPLP) revendiquait la responsabilité de l'incident. (Ha'aretz, 30 octobre 1991)

/...

74. Le 30 octobre 1991, une soixantaine d'Arabes ont été blessés dans les territoires, 40 lors d'affrontements violents entre les deux factions qui s'opposaient sur la Conférence de Madrid, et 20 au cours de heurts avec les militaires. La plupart des incidents se sont produits dans la bande de Gaza et la majorité des blessures ont été provoquées par des coups de poignard. Une grève générale lancée par le mouvement Hamas a été observée dans les territoires. Les FDI ne sont intervenus que lorsque les manifestations et les marches tournaient à l'affrontement avec leurs soldats. Un autre incident a été signalé près du village d'Issa, dans la région d'Hébron, où des soldats ont surpris des jeunes gens masqués qui incitaient les habitants à dresser des barrages routiers faits de rochers et de pneus enflammés. L'un de ces jeunes gens a été blessé par balle à la jambe. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 31 octobre 1991)

75. Le 31 octobre 1991, la grève générale ordonnée par le mouvement Hamas dans les territoires s'est poursuivie. Trois personnes ont été blessées par balle lors d'affrontements avec les militaires à Gaza et Khan Younis. Des heurts violents ont encore eu lieu entre les partisans de la Conférence de Madrid et les personnes hostiles à cette conférence. Des jets de pierres et de cocktails Molotov se sont produits à Jénin, Naplouse et Kabatiya. Personne n'a été blessé et aucun dégât n'a été causé par ces incidents. (Ha'aretz, 1er novembre 1991)

76. Des dizaines de Palestiniens ont manifesté à Jérusalem-Est pendant tout le week-end des 1er et 2 novembre 1991 en signe de soutien à la Conférence de paix de Madrid, mais le porte-parole de la police, Schmuël Ben-Ruby, a dit que la police avait dispersé les manifestations parce qu'elles se déroulaient dans l'illégalité et auraient pu donner lieu à des affrontements avec des groupes extrémistes palestiniens. D'après des sources palestiniennes, deux résidents avaient été blessés à Jabalia par des tirs des FDI et un autre roué de coups, mais les FDI ont nié ces allégations et ont signalé des incidents de jets de pierres et une grève générale dans la bande de Gaza organisée à l'occasion de l'anniversaire de la déclaration de Balfour. Par ailleurs, trois véhicules ont été incendiés (à Jérusalem-Est et à Mevaseret Zion) et des cocktails Molotov ont été lancés contre un véhicule israélien dans le secteur de Tulkarem, sans causer ni blessures ni dégâts. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 3 novembre 1991)

77. Le 3 novembre 1991, selon des sources palestiniennes, quatre résidents ont été blessés lors d'incidents avec l'armée (ville de Gaza : 2; Jabalia : 1; Rafah : 1), mais des sources militaires officielles ont affirmé qu'aucun incident de ce genre n'avait été signalé. A Hébron, des soldats ont été la cible de jets de pierres alors qu'ils étaient en train de disperser une manifestation; ils ont imposé le couvre-feu dans le centre de la ville. (Ha'aretz, 4 novembre 1991)

78. Le 4 novembre 1991, des manifestations en faveur de la poursuite des négociations de paix ont eu lieu au camp de réfugiés de Jénin et à Naplouse. Les FDI ne sont pas intervenues. Des incidents isolés se sont produits dans la bande de Gaza, et des sources militaires officielles ont signalé qu'un résident de Rafah avait été blessé par une balle en caoutchouc pendant la

/...

dispersion d'une manifestation. A Jénin, un résident a été atteint d'une balle à la jambe alors qu'il refusait d'obéir à un ordre de s'arrêter. Dans le nord de Jérusalem, une voiture israélienne a été la cible d'un jet de pierres, le conducteur a été légèrement blessé. Pendant ce temps, un groupe d'Israéliens qui visitaient la piscine de Shiloah à Silwan ont également essuyé des jets de pierres mais personne n'a été blessé. La police a fait savoir qu'une bande d'Arabes présumés responsables d'attentats à la bombe dans la vieille ville de Jérusalem avait été démasquée. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 5 novembre 1991).

79. Le 5 novembre 1991, des soldats ont abattu un membre recherché des Black Panthers dans le secteur de Jénin (voir liste) et arrêté un deuxième homme. Selon des sources palestiniennes de la bande de Gaza, deux résidents auraient été blessés lors d'incidents avec les FDI, mais les sources militaires officielles affirment qu'aucun hôpital n'a signalé de blessés. Trois cocktails Molotov ont été lancés sur des soldats des FDI à Khan Younis et un à Rafah sans causer de dégâts. Quatre bouteilles d'acide ont été lancées contre un poste de surveillance des FDI à Jénin. Les bouteilles se sont brisées contre un mur du bâtiment mais n'ont causé ni blessures ni dégâts. Des manifestations de soutien à la Conférence de la paix ont eu lieu à Bethléem, Tulkarem, dans la vieille ville de Jérusalem et dans des camps de réfugiés du secteur de Naplouse. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 6 novembre 1991)

80. Le 6 novembre 1991, un soldat des FDI, les passagers d'un bus israélien et quatre résidents arabes ont été blessés lors d'incidents dans les territoires et à Jérusalem-Est. Deux cocktails Molotov ont été lancés contre des véhicules de la région au camp de Bureij et un troisième a été lancé dans une station service de Kabatiya. Aucun de ces attentats n'a fait de blessés, ni de dégâts. Lors d'un autre incident près de Kabatiya, une bombe artisanale a explosé près d'une base militaire sans causer de dommages, ni corporels, ni matériels. Une grève générale a eu lieu dans la ville de Gaza et une grève partielle a été observée dans toute la bande de Gaza. (Jerusalem Post, 7 novembre 1991)

81. Le 7 novembre 1991, des élèves juifs d'une école secondaire ont roué de coups un Arabe de 17 ans, Kayed Amtar, dans un bus de Jérusalem. Amtar a dû être hospitalisé. Selon des sources palestiniennes, trois résidents auraient été blessés lors d'affrontements avec l'armée. Des jets de pierres et de bouteilles ont également été signalés dans la bande de Gaza, principalement dans les camps de réfugiés. Une charge a explosé à Gush Katif, ne faisant pas de blessés mais quelques dégâts. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 8 novembre 1991)

82. Durant le week-end des 8 et 9 novembre 1991, deux Palestiniens ont blessé à coups de poignard un chauffeur de taxi de Jérusalem, Ezra Tzach, âgé de 48 ans. Un résident de Ginot-Shomron et sa fille ont été blessés par des pierres jetées contre leur voiture, dans le secteur de Tulkarem. L'armée a placé le village voisin d'Azun sous couvre-feu. Selon des sources palestiniennes, plusieurs incidents de jets de pierres et de bouteilles vides se sont produits dans la bande de Gaza et huit résidents ont été blessés pendant le week-end, à l'occasion de heurts avec les FDI. Selon des sources

/...

militaires officielles, seulement trois personnes ont été blessées pendant que l'on dispersait les fauteurs de troubles. Une grève a été partiellement suivie dans la bande de Gaza. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 10 novembre 1991)

83. Le 10 novembre 1991, un adolescent de Jalazun (Rive occidentale), âgé de 14 ans, a été légèrement blessé à la jambe, lorsque des soldats des FDI ont ouvert le feu sur des lanceurs de pierres. A Hébron, un cocktail Molotov lancé contre un véhicule militaire n'a fait ni blessés ni dégâts. Les FDI ont bouclé le secteur et procédé à l'arrestation de trois suspects. Un Palestinien s'est attaqué à coups de bâton à une femme juive de 66 ans, Romiya Bosi, dans la cour de sa maison près de Beit Shemesh. Un adolescent de 19 ans, résidant à Beit Likya près de Ramallah, a été arrêté immédiatement après l'incident, à l'un des barrages mis en place aux principaux carrefours près de Beit Shemesh. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 11 novembre 1991)

84. Le 11 novembre 1991, une femme de 27 ans de Ramallah a tenté de poignarder des gardes frontière dans la vieille ville de Jérusalem. Deux cocktails Molotov ont été lancés contre un véhicule israélien près de la colonie de peuplement d'Ariel. Ils n'ont pas fait de blessés. Un autobus transportant des ouvriers des territoires vers Israël a été arrêté et incendié par trois résidents arabes à Udala, village situé près de Naplouse, après que les passagers soient descendus. Le bus a complètement brûlé. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 12 novembre 1991)

85. Le 12 novembre 1991, des sources palestiniennes ont fait savoir que des incidents isolés s'étaient produits dans la bande de Gaza, principalement dans les camps de réfugiés. Trois résidents ont été blessés (Rafah : 2; Bureij : 1). Les sources militaires officielles ont affirmé qu'une personne avait été blessée à Rafah. De petits défilés pour la paix ont été organisés dans la bande de Gaza et les FDI ne sont pas intervenues, malgré les ordres qu'elles avaient reçus de ne pas autoriser de manifestations. (Ha'aretz, 13 novembre 1991)

86. Le 13 novembre 1991, un jeune garçon de 11 ans, habitant Gaza, a été tué par une bombe et deux résidents de Gaza ont été tués (voir la liste). Un camionneur israélien a été légèrement blessé par des jets de pierres dans son véhicule, près du camp de réfugiés de Far'a. Selon des sources palestiniennes, trois résidents auraient été blessés pendant des heurts avec les FDI et auraient été emmenés à l'hôpital de Shifa dans la bande de Gaza. Des sources militaires officielles ont confirmé qu'un résident du camp de réfugiés de Rafah avait été blessé à la jambe lors de la dispersion d'une manifestation, mais ont affirmé que les hôpitaux de la bande de Gaza n'avaient signalé aucun autre blessé. Un Israélien et un Palestinien ont été légèrement blessés, alors que des étudiants d'Hébron se querellaient au sujet du processus de paix. Les services de déminage de la police ont fait exploser deux bombes, la première dans les collines au sud d'Hébron et la seconde à Jénin, sans faire ni victimes ni dégâts. A Jénin et au sud-est de Jérusalem, un cocktail Molotov et une grenade à main ont été lancés contre des patrouilles des FDI. Dans les deux cas, personne n'a été blessé et aucun dégât n'a été causé. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 14 novembre 1991)

87. Le 14 novembre 1991, un membre de la bande des Black Panthers a été tué par des gardes frontière à Jénin et trois résidents de Gaza ont été tués par des hommes masqués (voir la liste). Selon des sources palestiniennes, trois résidents auraient été blessés par des coups de feu des FDI (Rafah : 2; Jabalia : 1). Trois soldats auraient également été légèrement blessés par des pierres lancées contre eux (Rafah : 1; camp de réfugiés de Far'a : 2). Deux bombes incendiaires ont été lancées contre un poste de surveillance de la police des frontières à Hébron et une autre contre l'école religieuse d'Ateret Cohanin, dans la vieille ville de Jérusalem. Dans les deux cas, personne n'a été blessé et aucun dégât n'a été signalé. Dans tous les territoires, les Palestiniens ont commencé à célébrer, un jour en avance, leur "journée annuelle de l'indépendance" (l'anniversaire de la Déclaration du Conseil national palestinien sur la formation d'un Etat palestinien indépendant, en 1988). (Ha'aretz, Jerusalem Post, 15 novembre 1991).

88. Durant le week-end des 15 et 16 novembre 1991, un garde frontière a blessé à mort un homme masqué dans la vieille ville de Jérusalem (voir la liste), et en a arrêté un second. Dans la bande de Gaza, un résident de Deir el-Balah a été tué par des hommes masqués (voir la liste). De nombreux incidents ont été signalés pendant le week-end dans les territoires, incidents au cours desquels six résidents et un soldat des FDI ont été blessés. Au cours de l'un de ces incidents, à Naplouse, des soldats des FDI ont riposté en ouvrant le feu sur des hommes masqués qui leur lançaient des pierres et des barres métalliques. Parmi les trois personnes blessées, deux l'ont été sérieusement. A la suite de cet incident, le couvre-feu a été décrété à Naplouse. Selon des sources palestiniennes, quatre autres résidents ont été blessés par des coups de feu tirés par les FDI (Ramallah : 2; camp de réfugiés de Jabalia : 1; Khan Younis : 1). Quatre cocktails Molotov ont été lancés à Ramallah et trois à Jénin contre des cibles des objectifs militaires israéliens sans faire ni victimes ni dégâts. Dans tous les territoires, les habitants ont manifesté pour célébrer le troisième anniversaire de la Déclaration de l'OLP relative à l'Etat palestinien, et les responsables militaires pour le commandement de la région sud ont fait savoir que les FDI et les forces de sécurité avaient arrêté des résidents de Gaza afin de prévenir tout acte d'hostilité. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 17 novembre 1991).

89. Le 17 novembre 1991, des sources militaires ont indiqué que six résidents de Rafah avaient été blessés par des balles en caoutchouc, mais des sources palestiniennes ont affirmé que le nombre de blessés était de huit. Quatre soldats des FDI ont été légèrement blessés dans les territoires (Gilo : 2; Gaza : 2). Un autobus transportant des ouvriers arabes en provenance de Naplouse a été arrêté et incendié par des hommes masqués dans le secteur de Beit Furik. Le conducteur a été légèrement blessé tandis qu'il prenait la fuite. Une jeune fille de 15 ans de la colonie de peuplement de Maaleh Adumim a été légèrement blessée par un jet de pierres alors qu'elle se trouvait à bord d'une voiture près de Ramallah. Les FDI ont imposé le couvre-feu au village voisin d'Ei-Yabrud. Des gardes frontière ont été la cible de jets de pierres dans le village de Silwan, dans le secteur de Jérusalem-Est, et ont riposté à coups de grenades lacrymogènes. Aucun blessé n'a été signalé. (Ha'aretz, 18 novembre 1991)

/...

90. Le 18 novembre 1991, un Arabe "soupçonné d'être un informateur" a ouvert le feu sur des émeutiers à Azzoun, près de Kalkilya, tuant une personne et en blessant deux autres (voir la liste). Une patrouille des FDI a dispersé la foule à l'aide de gaz lacrymogènes et de balles en caoutchouc, mais 14 Arabes ont été légèrement blessés dans l'affrontement. Le couvre-feu a été décrété dans le village. Selon des sources palestiniennes, cinq résidents ont été blessés par des coups de feu des FDI dans la bande de Gaza (Jabalia; Khan Younis; Shati) et des jets de pierres se sont produits à Ramallah et Naplouse. Des cocktails Molotov ont été lancés à Ramallah, Jénin et Hébron sans causer de dégâts sérieux. Le couvre-feu a été imposé dans le quartier de Jabari à Hébron. Des sources militaires ont fait savoir qu'une grève avait été partiellement suivie dans la bande de Gaza. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 19 novembre 1991)

91. Le 19 novembre 1991, un homme de 65 ans blessé par une balle perdue le 15 novembre 1991 à Naplouse est décédé à l'hôpital (voir la liste). Des sources palestiniennes ont indiqué que trois personnes avaient été blessées dans la bande de Gaza (ville de Gaza : 2; Khan Younis : 1). Une bombe de fabrication artisanale a été lancée contre une patrouille des FDI à Naplouse et une autre a explosé sous un autobus vide à Bethléem. Aucune victime, mais de légers dégâts ont été signalés. Une jeune fille de 16 ans habitant Ramallah a tenté de poignarder un garde frontière à Jérusalem-Est, et un touriste a été légèrement blessé par un jet de pierres dans une voiture, dans le quartier d'Abu Tor à Jérusalem. Des soldats des FDI ont fait une descente dans un café près de l'Université de Bir Zeit et ont arrêté plusieurs personnes. Des cocktails Molotov, des bâtons, des haches, des tracts et un fusil lance-grenades lacrymogènes ont été découverts dans une mosquée à Gaza. Un appel à la grève a été lancé à Jérusalem-Est et les élèves des écoles ont été renvoyés chez eux suite à la descente de police dans les bureaux du tribunal islamique de Jérusalem le 18 novembre 1991 (voir plus loin, par. 178 et 179). (Ha'aretz, Jerusalem Post, 20 novembre 1991)

92. Le 20 novembre 1991, le cadavre déchiqueté d'un résident de Rafah a été retrouvé sur une barrière entre la bande de Gaza et le kibboutz Kissufim (voir la liste). Plusieurs résidents ont été blessés pendant des heurts qui se sont produits dans les territoires. Selon des sources palestiniennes, quatre résidents et un soldat auraient été blessés dans le quartier de Nasser et deux dans la ville de Gaza. Des sources militaires officielles ont déclaré que deux résidents seulement avaient été blessés. Des incidents se sont également produits sur la Rive occidentale. Au cours de l'un de ces incidents, un enfant de six ans habitant Hébron a été légèrement blessé lorsque des soldats des FDI ont lancé une grenade incapacitante pour disperser des lanceurs de pierres. Deux cocktails Molotov ont été lancés contre une patrouille des FDI à Jénin sans causer de dégâts. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 21 novembre 1991)

93. Le 21 novembre 1991, deux résidents du camp de réfugiés de Naplouse (Askar) ont été blessés alors que des soldats des FDI ouvraient le feu sur des jeteurs de pierres. Des sources palestiniennes dans la bande de Gaza ont indiqué que deux habitants avaient été blessés dans le camp de réfugiés de Jabalia lors d'affrontements avec les FDI. A Burkin dans le secteur de Jénin, l'armée a capturé deux Arabes qui avaient tiré une rafale de mitraillette sur

/...

eux et lancé quatre cocktails Molotov. On a également signalé des jets de pierres et de bouteilles vides dans les camps de réfugiés de la bande de Gaza. Cinq cocktails Molotov ont été lancés contre un véhicule des FDI à Jénin et un autre dans le secteur de Tulkarem. Ils n'ont fait ni blessés ni dégâts. Un train de marchandises qui était parti de Jérusalem pour le sud a été endommagé alors qu'il traversait une barricade de pierres dressée sur la voie ferrée. Il n'y a pas eu de blessés lors de cet incident, le troisième de ce type en l'espace d'une semaine. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 22 novembre 1991)

94. Seuls quelques incidents de jets de pierres et d'attentats au cocktail Molotov ont été signalés pendant le week-end des 22 et 23 novembre 1991. Deux cocktails Molotov ont été lancés contre un poste des FDI à Bani Naim. Personne n'a été blessé et le village a été placé sous couvre-feu. Des soldats ont ouvert le feu sur des jeunes gens qui leur avaient lancé des pierres près de Deir Abu Daif dans le district de Jénin. Un villageois a été blessé. On a signalé d'autres jets de pierres et de cocktails Molotov à Jérusalem-Est, Hébron et au camp de Shati, dans la bande de Gaza. Un chauffeur de taxi israélien a été légèrement blessé. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 24 novembre 1991)

95. Le 24 novembre 1991, des incidents isolés ont été signalés. Des coups de feu ont été tirés sur une voiture militaire à Naplouse, blessant légèrement un officier des FDI. Une grenade à main a été lancée contre un véhicule des FDI, également à Naplouse, blessant une femme arabe. Le couvre-feu a été imposé dans la ville. Un jeune homme masqué a été blessé et ultérieurement capturé par des gardes frontière à Khan Younis. Un chauffeur israélien, Alex Fekerman, âgé de 50 ans, poignardé par un jeune Arabe, a été hospitalisé dans un état grave. Il avait été attaqué près du village arabe de Zalafe, dans la vallée de Jezre'el, dans le nord d'Israël, et son assaillant, qui a réussi à prendre la fuite, semblait se diriger vers les environs de Jénin. Le secteur dans lequel l'attentat a eu lieu a été bouclé et des recherches engagées. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 25 novembre 1991)

96. Le 25 novembre 1991, à Jénin, une patrouille des FDI a identifié deux hommes masqués qui cherchaient à provoquer la population locale. Comme ils n'obtempéraient pas aux ordres qui leur étaient donnés, les soldats ont ouvert le feu, en blessant grièvement un et plus légèrement l'autre. A Jérusalem-Est, deux touristes ont été légèrement blessés par un jet de pierres sur leur voiture. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 26 novembre 1991)

97. Le 26 novembre 1991, des soldats ont tiré sur trois hommes à Rafah, les blessant grièvement, après que l'un d'entre eux ait ouvert le feu avec un pistolet sur des soldats qui tentaient de pénétrer dans une maison lors d'une perquisition dans le secteur. Après leur arrestation, les trois hommes ont été identifiés comme appartenant à un groupe affilié au Fatah. Les soldats ont découvert trois pistolets et quatre grenades dans la maison. Lors d'autres incidents dans la bande de Gaza, deux habitants du camp de Jabalia ont été blessés par balle par des soldats. A Silat-a-Hartiya, près de Jénin, des hommes armés à bord d'une voiture ont tiré deux coups de feu contre un poste des FDI. Il n'y a eu aucun blessé. A Kabatia, au sud de Jénin, une

/...

grenade a été lancée sur une maison. Quatre enfants ont été blessés, dont deux grièvement. Un cocktail Molotov a été lancé sur un autobus transportant des ouvriers arabes au sud de Naplouse. Aucun dégât n'a été constaté. Un couvre-feu a été imposé au village de Jama'in. D'autres cocktails Molotov ont été lancés près de Tulkarem et à Jérusalem-Est. Les appels à la grève des commerçants, lancés par le FPLP et par le Front de libération arabe pro-iraquien, ont été suivis dans les camps de Bureij et Nuseirat, dans la bande de Gaza, ainsi qu'à Jénin, Tulkarem, Bethléem et Hébron, où ils n'ont été suivis que partiellement. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 27 novembre 1991)

98. Le 27 novembre 1991, sept personnes ont été blessées par balle au cours d'incidents dans les territoires. Un garçonnet de sept ans habitant Kabatia est mort à l'hôpital des suites de ses blessures causées la veille par l'explosion d'une vieille mine avec laquelle lui et trois autres garçonnets étaient en train de jouer. Les trois autres enfants ont eux aussi été blessés, dont deux grièvement. Plusieurs cocktails Molotov ont également été lancés contre des objectifs des FDI, à Hébron et Jénin. Personne n'a été blessé. Trois détenus palestiniens se sont évadés de la prison du tribunal militaire de Gaza. Les FDI ont installé des barrages dans la région. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 28 novembre 1991)

99. Le 28 novembre 1991, quatre Arabes et deux Israéliens, dont une civile, ont été blessés au cours d'incidents. Les quatre Arabes ont été blessés à Gaza, Rafah et Jénin. Le soldat israélien a été légèrement blessé par des jets de pierres à Rafah, et la femme a été blessée quand des blocs ont été jetés sur une voiture israélienne près de Ramallah. Deux cocktails Molotov ont été lancés contre une patrouille des FDI à Jénin. Personne n'a été blessé. (Ha'aretz, 29 novembre 1991)

100. Durant le week-end des 29 et 30 novembre 1991, quatre charges explosives ont été découvertes et désamorçées dans le camp de Bureij et à Deir el-Balah, dans la bande de Gaza. Deux autres charges ont été activées mais n'ont pas causé de dégâts. Des recherches ont été engagées. Trois personnes ont été blessées lors d'incidents dans la bande de Gaza. Lors d'une rixe entre des habitants de Kabatiya trois personnes ont été blessées par balle. Selon une information, l'un des trois, dont le nom n'a pas été révélé, a trouvé la mort pendant l'affrontement. Selon cette même source, des soldats des FDI sont arrivés dans le secteur après avoir entendu des coups de feu. Ils ont trouvé deux hommes blessés par balle, dont l'un grièvement atteint, et la voiture dans laquelle ils étaient arrivés sur place, retournée. Par la suite, une femme qui avait reçu une balle dans la main s'est rendue à l'hôpital pour se faire soigner. L'homme qui était grièvement blessé est décédé plus tard à l'hôpital d'Afula. Les FDI ont imposé un couvre-feu. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 1er décembre 1991)

B. Administration de la justice, y compris le droit à un jugement équitable

1. Population palestinienne

101. Au cours de la période couverte par le présent rapport, le Comité spécial a reçu un certain nombre de communications provenant de diverses sources au sujet de questions concernant son mandat. Dans une de ces communications, transmise par Amnesty International et datée du 23 septembre 1991, il était fait mention des cas de six Palestiniens placés sous le régime de l'internement administratif à la prison de Ketziot. Dans ce rapport, il était indiqué que depuis l'éclatement du soulèvement palestinien en décembre 1987, plus de 14 000 Palestiniens avaient passé un temps plus ou moins long en internement administratif : parmi eux, des étudiants, des ouvriers agricoles, des travailleurs d'organisations de défense des droits de l'homme, des journalistes, des syndicalistes et des enseignants. Ils avaient dans leur grande majorité été placés dans un centre de détention militaire situé à Ketziot, dans le désert du sud d'Israël, où il n'y avait pas de visites des familles et où les conditions étaient extrêmement dures.

102. Le 26 août 1991, le tribunal militaire de Naplouse a condamné à deux peines consécutives de prison à vie Muhammad Albar, de Salfit, pour "le meurtre de deux collaborateurs présumés". Le tribunal militaire de Gaza aurait, lui aussi, prononcé des condamnations à vie contre des "terroristes reconnus coupables du meurtre de collaborateurs présumés", mais aucun détail n'a été fourni. (Ha'aretz, 27 août 1991)

103. Le 27 août 1991, le tribunal militaire de Gaza a condamné Khaled Suleiman Ali Najer, 25 ans, de Bani Suheila, à une peine d'emprisonnement à vie plus 20 ans, et Walil Ismail Ali-al-Naher, 19 ans, à une peine d'emprisonnement à vie. Tous deux avaient été reconnus coupables du meurtre de Said Abu Regila, 30 ans, et d'Adnan Abu Reik, "collaborateurs présumés". Le tribunal militaire de Jénin a condamné Mufid Ajawi, 20 ans, de Jénin, à 30 ans de prison "pour sa participation au meurtre de Yasser Abu-Assal, collaborateur présumé, et pour d'autres attentats contre des cibles israéliennes et d'autres collaborateurs présumés". (Ha'aretz, Jerusalem Post, 28 août 1991)

104. Le 28 août 1991, le tribunal militaire de Gaza a condamné Jihad Abdu à deux peines consécutives de prison à vie pour "le meurtre, en janvier 1990, de deux habitants de Shweika soupçonnés de collaboration, ainsi que pour d'autres agressions". Le tribunal militaire de Gaza a condamné Abd al-Dader al-Asisi à deux peines consécutives d'emprisonnement à vie plus 20 ans au motif "qu'il dirigeait, dans le quartier de Daraj à Gaza, un 'comité populaire' impliqué dans l'enlèvement et l'assassinat de collaborateurs présumés". (Ha'aretz, 29 août 1991)

105. Le 1er septembre 1991, le tribunal militaire de Ramallah a condamné Jumaa Shehadeh, 18 ans, et Samir Mohammad Dird, 20 ans, de Nu'eima, à 12 ans de prison plus trois ans avec sursis. Ils étaient tous les deux compromis dans la pose d'un engin explosif près d'un dépôt des FDI à Nu'eima. L'engin avait explosé sans faire de blessés. Tous deux appartenaient au mouvement Hamas. (Ha'aretz, 2 septembre 1991)

106. Le 2 septembre 1991, le tribunal de Jénin a condamné Husam Teysir Abd Al-Kader Abu Yasin, 24 ans, de Naplouse, à une peine d'emprisonnement de 15 ans pour les motifs suivants : activisme au sein du Fatah, appartenance au Front démocratique et constitution d'une organisation locale appelée "The Red Star", agression d'un policier, inscription de slogans et incendie de voitures. Le tribunal de Jénin a condamné Ayub Hassan Ahmed Kushtan, 22 ans, de Judeida, à sept ans de prison au motif "qu'il était le chef du comité militaire de son village affilié à l'organisation 'Shabiba', d'avoir lancé des bouteilles, d'avoir soumis à des interrogatoires musclés trois Arabes soupçonnés de collaboration et d'avoir tenté de tuer un résident de Judeida". Le tribunal militaire de Ramallah a condamné trois membres du Jihad islamique de Jalazone, Walid Ibrahim Abdallah Hudli, 31 ans, Fuad Ibrahim Abdallah Hudli, 26 ans et Sami Yussuf Ibrahim Hussein, 25 ans, à 15 ans de prison pour tentative d'enlèvement du soldat Eyal Luria, le 11 novembre 1990, à Beit-El. (Ha'aretz, 3 septembre 1991)

107. Le 5 septembre 1991, le tribunal militaire de Gaza a condamné Shawiki Ali Sekli, 26 ans, habitant de Beit Hanun, à 20 mois de prison et au retrait à vie de son permis de conduire, pour avoir causé par négligence la mort de deux soldats, Shahar Ginossar et Gai Djiko, qu'il avait, au volant de sa voiture, renversés et tués six mois auparavant. (Ha'aretz, 6 septembre 1991)

108. Le 26 septembre 1991, le tribunal militaire d'Hébron a condamné Khaled Hassan Fekusi, 22 ans, de Dura (Hébron), à 18 ans de prison pour "complicité dans le meurtre, en août 1990, d'un collaborateur présumé". Le tribunal militaire d'Hébron a condamné Nazimi Mahmud, 41 ans, de Sair (Hébron), à 12 ans de prison pour avoir tiré sur un véhicule militaire et sur un poste des FDI et pour appartenance au Fatah. (Ha'aretz, 27 septembre 1991)

109. Le 1er octobre 1991, Mahmud Atta, âgé de 38 ans, a été condamné à la prison à vie par le tribunal de district de Jérusalem pour avoir tué un chauffeur d'autocar et blessé deux passagers lors d'une attaque terroriste dans la région de Ramallah en avril 1986. Il a aussi été reconnu coupable de tentative de meurtre sur la personne de touristes israéliens. Mahmud Atta avait fui aux Etats-Unis après le meurtre et a été extradé en 1987. Ahmed Jaballah, âgé de 28 ans, originaire de Sur Baher, a été condamné à quatre ans d'emprisonnement par la même juridiction pour avoir poignardé et blessé un volontaire de "Magen David Adam" (Croix-Rouge israélienne) le 10 juin 1991. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 2 octobre 1991)

110. Le 6 octobre 1991, un tribunal militaire de Gaza a condamné Muhammed Sharatha, âgé de 33 ans, à trois peines consécutives de prison à vie plus une peine de 30 ans pour avoir formé et armé les deux hommes qui avaient kidnappé et tué les soldats Avi Sasportas et Ilan Sa'adan en février 1989. (Ha'aretz, 7 octobre 1991; Jerusalem Post, 7 et 17 octobre 1991)

111. Le 13 octobre 1991, le tribunal de district de Jérusalem a condamné Yasser Daud, âgé de 21 ans, originaire de Beit Diko près de Ramallah, à 60 ans de prison pour avoir poignardé et blessé trois personnes à Jérusalem le 17 mai 1991. Le tribunal militaire de Jénin a acquitté Abd al-Rahman Yunes, accusé d'avoir lancé des bouteilles vides sur des postes des FDI. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 14 octobre 1991)

112. Le 14 octobre 1991, le tribunal militaire de Jénin a condamné Abir al-Rub, de sexe féminin, âgée de 18 ans, originaire de Jalbun, à cinq ans de prison pour avoir tenté de poignarder un garde frontière à Jénin le 8 septembre 1991. (Ha'aretz, 15 octobre 1991)

113. Le 15 octobre 1991, cinq membres du mouvement Hamas ont été reconnus coupables par le tribunal militaire de Gaza. Ruwhi Jamal Anan Mustaa, âgé de 31 ans, de Sajaya, et Yahia Ibrahim Hassan Sanwar, âgé de 28 ans, du camp de réfugiés de Khan Younis ont été condamnés à quatre peines de prison à vie plus une peine de 30 ans pour "le meurtre de quatre collaborateurs présumés". Hassan Ahmed Khaled Makdama, âgé de 31 ans, du camp de réfugiés de Bureij, reconnu coupable de complicité, a été condamné à 20 ans d'emprisonnement et à une peine complémentaire de 10 ans en raison d'autres activités menées pour Hamas. Taufik Salman Abdallah Abu Naïm, âgé de 28 ans, du camp de réfugiés de Bureij, "reconnu coupable de l'assassinat d'un collaborateur présumé" et de complicité dans le meurtre d'autres personnes, a été condamné à une peine de prison à vie plus une peine de 30 ans. Salah Mustafa Muhammad Shehada a été condamné à 10 ans de prison pour son appartenance au mouvement des Moudjahidin palestiniens et en tant que cofondateurs du mouvement Hamas. (Ha'aretz, 16 octobre 1991; Jerusalem Post, 17 octobre 1991)

114. Le 16 octobre 1991, un tribunal militaire de Gaza a condamné Sheikh Ahmed Yassin, âgé de 56 ans, fondateur du groupe islamique radical Hamas, à la prison à vie plus une peine de 15 ans pour "avoir ordonné le meurtre de Palestiniens soupçonnés de coopérer avec les autorités israéliennes". (Ha'aretz, 16 et 17 octobre 1991; Jerusalem Post, 17 octobre 1991)

115. Le 31 octobre 1991, le tribunal militaire de Jénin a acquitté Mais Hanun, âgé de 20 ans, de Jénin, qui était accusé d'avoir lancé un cocktail Molotov et a affirmé que sa confession lui avait été extorquée par la menace et sous la contrainte. Le tribunal a conclu que le procureur militaire n'avait pas réussi à faire la preuve du contraire et l'a de ce fait déclaré non coupable. Il a toutefois été condamné à 15 mois de prison et à une amende de 2 000 NIS (800 dollars) pour avoir jeté des pierres. Deux autres personnes accusées sur la base de la confession d'Hanun, qui a été déclarée irrecevable, ont aussi été acquittées. (Ha'aretz, 1er novembre 1991)

116. Le 6 novembre 1991, deux hommes arrêtés une semaine auparavant car ils étaient soupçonnés d'avoir tenté d'écraser trois femmes soldats, ont été libérés sous caution. La police a recommandé cette mesure après qu'il eut été prouvé qu'Adel Khatib, âgé de 31 ans, habitant Tamra, et Nazmi Badarane, âgé de 20 ans, habitant Arraba, n'avaient pas attaqué les soldats pour des raisons nationalistes. (Jerusalem Post, 7 novembre 1991)

117. Le 12 novembre 1991, le tribunal militaire de Jénin a condamné Mundir Abdel Adi Hamdan, âgé de 22 ans et habitant Jamal, à une peine de 10 ans de prison, dont cinq avec sursis, pour avoir attaqué plusieurs Arabes "soupçonnés de collaboration". (Ha'aretz, 13 novembre 1991)

/...

118. Le 13 novembre 1991, une jeune fille de 17 ans et demi habitant Ramallah a été condamnée à quatre ans de prison, dont deux avec sursis, pour avoir poignardé un garde frontière dans la vieille ville de Jérusalem en juillet 1991. (Ha'aretz, 14 novembre 1991)

119. Le 20 novembre 1991, le tribunal de Tel Aviv a décidé de prolonger de 15 jours la détention de Ratah (ou Ratab) Ajrab, âgé de 25 ans et habitant la Rive occidentale. Ajrab avait été arrêté et accusé d'être l'auteur, le 11 octobre 1991, de l'attentat qui avait coûté la vie à deux soldats et fait 11 blessés. Ont été arrêtés avec lui Said Ajrab, âgé de 24 ans et habitant Kibya, et Abd ar-Rahum Ajrab de Ramallah. (Ha'aretz, 21 novembre 1991)

120. Le 21 novembre 1991 des sources palestiniennes ont indiqué que les forces de sécurité avaient arrêté le Docteur Fathi al-Hajj de Khan Younis. Fathi al-Hajj était censé faire partie du Comité consultatif de la délégation palestinienne à Madrid mais il a été empêché de quitter les territoires. (Ha'aretz, 22 novembre 1991)

121. Le 25 novembre 1991, le tribunal militaire de Jénin a condamné un adolescent de 17 ans habitant le camp de Tulkarem à la prison à perpétuité pour "l'assassinat" d'un habitant de la même ville, Ismaïl Shenaye, le 10 mars 1991. Le tribunal a également prolongé la détention de Jamal Muhammad Taher Abu Issar, âgé de 31 ans et habitant le village de Jalameh, soupçonné d'avoir comploté l'assassinat à la voiture piégée du maire d'Afula, et membre présumé du Fatah. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 26 novembre 1991)

122. Le 27 novembre 1991, Sheikh Ahmed Yassin a fait appel devant la Cour d'appel militaire des territoires contre la peine de prison à perpétuité assortie d'une peine de 15 ans prononcée contre lui le 17 octobre 1991 par le tribunal d'exception de Gaza. Son avocat, Me Dahamsheh, a fait valoir lors de l'audience en appel que la peine était excessive par rapport aux faits reprochés à l'intéressé et dont Yassin avait d'ailleurs reconnu être l'auteur. (Ha'aretz, 28 novembre 1991)

2. Israéliens

123. Le 1er septembre 1991, la Cour suprême a confirmé la condamnation à six mois de prison de deux enquêteurs du Service général de sécurité reconnus coupables de négligence ayant entraîné la mort d'un habitant de Gaza, en décembre 1989. C'est la première fois que des enquêteurs du Service général de sécurité ont été envoyés en prison dans de telles circonstances. Ils ont été par ailleurs relevés de leurs fonctions. La Cour les a déboutés en appel et a rejeté leur requête en vue d'obtenir de purger leur peine sous forme de services d'utilité publique. Les deux enquêteurs avaient été à l'origine inculpés pour homicide mais, à la suite d'un arrangement, la Cour avait requalifié les faits en les déclarant seulement coupables d'homicide par négligence. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 2 septembre 1991)

124. Le 25 septembre 1991, le Tribunal militaire de la région méridionale a acquitté le Sergent réserviste Dahan accusé d'avoir causé par négligence la mort d'un habitant de Gaza, Faiz Mohammad Hamad, en juin 1990, à Beit Hanun

dans la bande de Gaza. La victime avait reçu une balle dans le dos alors qu'elle tentait de s'enfuir malgré l'ordre de s'arrêter. L'homme était mort à l'hôpital où il avait été transporté. (Ha'aretz, 26 septembre 1991)

125. Le 26 septembre 1991, quatre étudiants de l'Ecole talmudique Od Yosef Hai à Naplouse, Gad Ben-Zimra, 29 ans, Yehoshua Shapira, 28 ans, Rafi Salomon, 25 ans et Yoel Eliran, 40 ans, ont été condamnés par le tribunal de district de Tel Aviv après avoir reconnu les faits suivants : manifestations violentes, incendie volontaire, utilisation d'armes à feu dans un secteur fréquenté, voies de fait et atteinte à la propriété lors d'un incident qui avait eu lieu à Kifl Haris, en mai 1989. A l'origine, les quatre condamnés avaient été accusés du meurtre d'une fillette de 13 ans et de voies de fait sur la personne d'un vieillard de 83 ans. Ces deux chefs d'accusation ont été abandonnés par voie de négociation avec la défense. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 27 septembre 1991).

126. Le 9 octobre 1991, le commandant des FDI pour la bande de Gaza, le général de brigade Yon Tor Semia, a suspendu un sous-lieutenant après un incident survenu le 6 octobre 1991 qui avait provoqué la mort d'un garçonnet de 10 ans au camp de Shati. Une enquête est en cours. (Ha'aretz, 10 octobre 1991)

127. Le 14 octobre 1991, le porte-parole des FDI a annoncé que deux officiers des FDI seraient rappelés à l'ordre pour n'avoir pas empêché d'agir les gardiens civils qui s'étaient livrés à un saccage à Naplouse le 12 octobre 1991 après que le camion citerne dont ils avaient la charge eut été lapidé. Le général de division Danny Yatom, commandant de la région centrale des FDI, a approuvé le rapport d'enquête relatif à l'incident. En outre, la police tenterait une action contre les gardiens, les FDI ayant conclu qu'ils avaient enfreint la loi mais que les soldats des FDI présents lors de l'incident s'étaient comportés correctement. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 13 et 15 octobre 1991)

128. Le 7 novembre 1991, un soldat qui avait lancé une grenade lacrymogène sur des journalistes à Ramallah le 3 novembre 1991 a été condamné à 21 jours de détention dans une prison militaire. (Jerusalem Post, 8 novembre 1991)

129. Le 10 novembre 1991, Yossef Neuman, âgé de 30 ans et habitant Neve Dekalim, dans la bande de Gaza, a comparu devant le tribunal de Beersheba pour avoir attaqué un habitant de Gaza, Iyad Muhammed Salah, et lui avoir brisé le pare-brise de sa voiture une année auparavant. Le juge a reconnu Neuman coupable et a demandé aux services d'instruction de rédiger un rapport concernant le défendeur, après quoi il se prononcerait sur la peine. (Ha'aretz, 11 novembre 1991)

130. Le 26 novembre 1991, le tribunal du district de Jérusalem a ordonné à un groupe de colons installés dans la vieille ville d'évacuer un appartement du quartier musulman, qu'il occupait illégalement depuis six ans. Le tribunal s'est prononcé en faveur de la demanderesse, Na'alya Alzara, fille de Bahiya Alzara, une femme arabe décédée, dont l'appartement était occupé par des membres du groupe de colons "Atara-Leyoshna". Le tribunal de district a

/...

ainsi annulé une décision antérieure du tribunal d'instance de Jérusalem qui avait estimé que, bien que la défunte eût bénéficié du statut de locataire protégé et ne pouvait donc être expulsée de son appartement, elle n'avait pas transmis ce droit de protection à sa fille. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 27 novembre 1991)

131. Le 28 novembre 1991, le tribunal militaire pour la région sud a condamné un soldat dont le nom n'a pas été révélé à une peine de 12 mois de prison, dont sept avec sursis. Le soldat a été reconnu coupable de mauvais traitements à l'encontre de cinq détenus du centre de détention de Ketziot. Il les avait frappés de la tête aux pieds à coups de matraque et tous avaient dû recevoir des soins médicaux. L'intéressé a plaidé coupable. (Ha'aretz, 29 novembre 1991)

C. Traitement des civils

1. Evolution générale

a) Harcèlement et mauvais traitements physiques

132. Le 24 août 1991, la famille d'Hamdan Iyada de Beit Hanina, à Jérusalem-Est, a porté plainte au motif que deux jours auparavant une vingtaine de policiers avaient fait irruption à son domicile où ils avaient subtilisé 10 000 dollars et des bijoux alors qu'ils étaient venus arrêter deux personnes soupçonnées d'atteinte à la sécurité. Les policiers, qui n'étaient munis d'aucun mandat de perquisition, avaient gravement endommagé le mobilier. Un porte-parole de la police a déclaré que des documents avaient été confisqués et qu'une enquête serait ouverte pour établir s'il y avait eu vol. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 25 août 1991)

133. Le 5 septembre 1991, il a été signalé que la police avait libéré Kamal Abdullah, de Beit Hanina (Jérusalem-Est), quelques heures avant une audience au Tribunal d'instance de Jérusalem, au cours de laquelle son cas devait être renvoyé. Kamal avait été arrêté 11 jours auparavant, lors d'une descente à son domicile. Il a déclaré avoir été libéré sans condition et envisager de poursuivre la police en dommages et intérêts pour les dégâts causés à son appartement et à celui de son propriétaire pendant la perquisition effectuée à la recherche de documents compromettants. (Jerusalem Post, 5 septembre 1991)

134. Le 13 septembre 1991, "Betzelem", groupe de défense des droits de l'homme, a signalé qu'Abu Aysha, de Rujeib, avait été appréhendé à un barrage de police à Naplouse, le 1er septembre 1991; à la suite d'une altercation avec les policiers, il avait été hospitalisé avec deux côtes cassées, une hémorragie interne et le visage contusionné. La police de Naplouse a déclaré qu'elle n'avait pas été informée de l'incident mais qu'elle allait étudier de près cette accusation avant de déposer ses conclusions. (Jerusalem Post, 13 septembre 1991)

135. Le 14 octobre 1991, il a été signalé que le maire de Bethléem, Elias Freij, s'était plaint de ce que des soldats FDI avaient jeté des pierres sur son automobile et sur d'autres véhicules appartenant à la municipalité le 12 octobre 1991 à Beit Sahur. Freij n'avait pas été blessé mais avait l'intention de porter plainte officiellement auprès de l'administration civile. (Ha'aretz, 14 octobre 1991)

b) Châtiments collectifs

i) Démolition de maisons

a. Liste des maisons ou des pièces qui ont été démolies ou mises sous scellés

136. Le tableau ci-après donne des renseignements sur des maisons ou des pièces qui ont été démolies ou mises sous scellés entre le 23 août 1991 et le 30 novembre 1991 dans les territoires occupés et sur les circonstances de leurs démolitions ou mises sous scellés, telles qu'elles ont été signalées dans divers journaux. Les abréviations suivantes sont utilisées pour ces journaux:

H Ha'aretz

JP Jerusalem Post

Date	Lieu	Observations et source
24 sept. 1991	Village de Shuweika, près de Tulkarem	La maison de Muatadem Yusuf Abd al-Kader Fuka a été démolie. En novembre 1990, il avait poignardé un Arabe, citoyen israélien résidant à Acco. La Haute Cour de justice avait rejeté une requête en appel présentée par sa famille. (H, 25 sept. 1991)
10 oct. 1991	Camp de réfugiés de Jénin	L'habitation de Muhammed Ahmed Muhammed Isa Sabagi a été démolie. Sabagi a tué Kamal Faras, gardien à la prison de Jénin, en septembre 1991. (H, 13 oct. 1991)
10 oct. 1991	Camp de réfugiés de Nur Shams	Des pièces de l'habitation des parents de Salah Naif Abu Rub ont été murées. Abu Rub était impliqué dans le meurtre de collaborateurs présumés. (H, 11 oct. 1991)

/...

Date	Lieu	Observations et source
13 oct. 1991	Village de Tubas, Jénin	L'habitation de Jamal Khaled Ibrahim Muhsin a été murée. Muhsin était impliqué dans le meurtre de Shlomo Yahia commis à Kadima le 26 septembre 1991. (H, 15 et 21 oct. 1991; JP, 15 oct. 1991)
14 oct. 1991	Camp de réfugiés de Far'a	L'habitation d'Ayad ou Ayal Diad Ahmed Hizran a été murée. Hizran a participé au meurtre de Shlomo Yahia à Kadima en septembre 1991 et a poignardé un soldat à Tulkarem le 3 octobre 1991. (H, 15 et 21 oct. 1991; JP, 15 oct. 1991)
14 oct. 1991	Kibya	L'habitation de Ratab Abdallah Zaidan a été murée. Cette personne avait renversé avec son véhicule des soldats le 11 octobre 1991, en tuant deux et en blessant 11 autres. (H, JP, 15 oct. 1991)
27 oct. 1991	Nazalat Ziad, Jénin	Des pièces des habitations de Himan Sliman Hassan Bialni et de Muhammed Barid Ahmed Hamrasha ont été murées. Ces deux personnes ont avoué avoir placé une mine sur la route à proximité du village de Yabad le 28 avril 1991. (H, 28 oct. 1991)
17 nov. 1991	Kibya	La maison de Ratah (ou Ratab) Abdallah Zaidan Ajrab a été démolie. Il avait écrasé des soldats le 1er octobre 1991, en tuant deux et en blessant 11 autres. (H, 18 nov. 1991)
24 nov. 1991	Sajai'ya, Gaza	La maison de Riad Hussein Bidh Farhat a été murée. Il était accusé d'être à la tête du groupe de personnes qui, le 22 juillet 1991, ont jeté des pierres sur un véhicule israélien, blessant grièvement deux soldats. (H, 26 nov. 1991)
28 nov. 1991	Rafah, Gaza	La maison de Said Abu-Anin a été murée. Il était accusé de donner refuge à des hommes armés recherchés, qui, depuis chez lui, ont ouvert le feu sur des soldats des FDI. (H, 1er déc. 1991)

b. Autre mesures

137. Le 6 septembre 1991, il a été signalé que Mahmud Abd Al-Khemid, du camp de Jabalia dans la bande de Gaza, dont le logement devait être détruit par les FDI, avait lui-même procédé à la démolition. (Ha'aretz, 6 septembre 1991)

ii) Imposition du couvre-feu et bouclage de zone

138. Les 23 et 24 août 1991, le couvre-feu a été décrété dans le camp de Jénin à la suite d'un incident au cours duquel des personnes non identifiées ont tiré plusieurs fois sur le bâtiment de l'administration civile. Il n'y a pas eu de blessés. Le couvre-feu a également été décrété dans le camp de Tulkarem, dans le village de Shufa, près de Tulkarem, et dans le village de Burham, près de Ramallah, à la suite du lancement de 4 cocktails Molotov sur des patrouilles des FDI. (Ha'aretz, 25 août 1991)

139. Le 25 août 1991, le couvre-feu a été décrété à Jénin, Ramallah et à Azun, après le lancement d'un cocktail Molotov sur des patrouilles des FDI. Il n'y a pas eu de blessés. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 26 août 1991)

140. Le 26 août 1991, le couvre-feu a été décrété dans le village de Dan, dans le secteur de Jénin, à la suite d'un incident au cours duquel des jeunes gens avaient tenté de mettre le feu à une forêt en Israël. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 27 août 1991)

141. Le 27 août 1991, le couvre-feu a été décrété dans le vieux camp d'Askar à la suite d'un incident au cours duquel un soldat avait été blessé par une pierre lancée du camp. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 28 août 1991)

142. Le 29 août 1991, dans le camp d'Askar, le couvre-feu a été maintenu. (Ha'aretz, 30 août 1991)

143. Les 29, 30 et 31 août 1991, le couvre-feu a été décrété à Kabatiya. (Ha'aretz, 30 août 1991, Ha'aretz, Jerusalem Post, 1er septembre 1991)

144. Les 6 et 7 septembre 1991, les autorités chargées de la sécurité ont décidé de boucler la Rive occidentale et la bande de Gaza le jour du Nouvel An. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 8 septembre 1991)

145. Les 13 et 14 septembre 1991, les FDI ont décrété le couvre-feu dans le camp de Jénin, après des incidents entre Arabes. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 15 septembre 1991)

146. Le 15 septembre 1991, le couvre-feu a été décrété dans le secteur de Jénin entre 19 h 30 et 3 heures; un couvre-feu total a été décrété dans plusieurs villages. Le couvre-feu a été décrété dans le secteur de Ein-Sultan, près de Jéricho. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 16 septembre 1991)

/...

147. Le 16 septembre 1991, le porte-parole des FDI a annoncé qu'à l'occasion de la fête juive de Yom Kippour, la Rive occidentale et la bande de Gaza seraient totalement bouclées à compter de 16 heures, le 17 octobre, jusqu'à 3 heures du matin, le 19 octobre. (Ha'aretz, 17 et 19 septembre 1991; Jerusalem Post, 19 septembre 1991)
148. Le 19 septembre 1991, le couvre-feu a été maintenu à Jénin où le sergent Yoram Cohen avait été tué quelques jours auparavant. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 20 septembre 1991)
149. Les 20 et 21 septembre 1991, le couvre-feu a été décrété dans le village de Salfit. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 22 septembre 1991)
150. Le 25 septembre 1991, le couvre-feu a été décrété dans les villages de Kabatiya et de Messiliah, à la suite d'un incident au cours duquel trois occupants d'une voiture ont été abattus alors que le conducteur tentait d'écraser des soldats (voir liste). (Ha'aretz, Jerusalem Post, 26 septembre 1991)
151. Le 30 septembre 1991, le couvre-feu a été décrété à Sheikh Radwan. (Ha'aretz, 1er octobre 1991)
152. Le 3 octobre 1991, selon les FDI, le centre de Naplouse, y compris la casbah et la zone commerciale, sont soumis au régime du couvre-feu depuis le 30 septembre 1991. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 4 octobre 1991)
153. Le 6 octobre 1991, un couvre-feu a été imposé sur le camp de Balata. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 7 octobre 1991)
154. Le 7 octobre 1991, un couvre-feu a été imposé à Birkin. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 8 octobre 1991)
155. Le 9 octobre 1991, le couvre-feu a été décrété dans le quartier de Sheikh Radwan et dans le camp de Shati. (Ha'aretz, 10 octobre 1991)
156. Le 10 octobre 1991, un couvre-feu a été décrété dans le village d'Azun près de Tulkarem, après l'agression d'un jeune habitant de la localité par un groupe d'hommes masqués. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 11 octobre 1991)
157. Le 14 octobre 1991, un couvre-feu a été imposé dans le village de Tamun, près de Jénin, après un incident au cours duquel deux soldats qui s'étaient perdus ont été attaqués par des habitants avec des pierres, des barres et des haches. (Ha'aretz, 15 octobre 1991)
158. Le 15 octobre 1991, un couvre-feu a été imposé dans le village de Zububa, au nord de Jénin, après qu'on eut tiré sur un entrepreneur druze de Daliat al-Carmel (voir liste). (Ha'aretz, Jerusalem Post, 16 octobre 1991)
159. Le 22 octobre 1991, le couvre-feu a été levé dans la bande de Gaza et les hôpitaux locaux n'ont signalé aucun blessé pendant qu'il était en vigueur. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 23 octobre 1991)

160. Le 23 octobre 1991, les FDI ont imposé un couvre-feu dans le secteur d'Hébron. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 24 octobre 1991)

161. Les 25 et 26 octobre 1991, un couvre-feu a été imposé à Naplouse. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 27 octobre 1991)

162. Le 30 octobre 1991, un couvre-feu a été imposé dans le camp de Shati et dans le quartier de Sheikh Radwan. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 31 octobre 1991)

163. Un couvre-feu a été imposé à différents endroits et dans des camps de réfugiés de la bande de Gaza les 1er et 2 novembre 1991, suite à des incidents qui avaient opposé partisans et adversaires des négociations de paix de Madrid et avaient fait une cinquantaine de blessés, et il devait être maintenu jusqu'au 3 novembre 1991. Le couvre-feu a été imposé dans les villages avoisinants de Karawat Bani Hassan et Bidya. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 3 novembre 1991)

164. Le 3 novembre 1991, dans la matinée, le couvre-feu a été levé dans la plupart des secteurs de la bande de Gaza. (Ha'aretz, 4 novembre 1991)

165. Le 5 novembre 1991, le couvre-feu a été décrété à Hébron et dans deux villages avoisinants suite au jet de deux cocktails Molotov dans la ville et ses environs. Un couvre-feu a été également imposé au camp de réfugiés de Dheisheh. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 6 novembre 1991)

166. Les 15 et 16 novembre 1991, le couvre-feu a été décrété à Naplouse. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 17 novembre 1991)

167. Le 18 novembre 1991, le couvre-feu a été imposé dans le quartier de Jabari à Hébron. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 19 novembre 1991)

168. Le 24 novembre 1991, le couvre-feu a été imposé dans la ville de Naplouse. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 25 novembre 1991)

c) Obstacles affectant la réunification des familles

169. Le 13 octobre 1991, l'Association pour les droits civils en Israël, le Conseil national pour la protection de l'enfance et huit familles des territoires ont déposé auprès de la Haute Cour de justice une requête où il était affirmé que la politique des FDI, qui consistait à empêcher presque systématiquement les habitants des territoires de faire venir leurs épouses étrangères et leurs enfants, était illégale. A la suite d'une précédente requête des deux organisations, les autorités des FDI avaient assoupli leur pratique et accepté d'accorder des permis de visite renouvelables pour de longs séjours mais non des permis permanents. Toutefois, quelques mois auparavant, les FDI avaient annoncé que les nouvelles dispositions s'appliqueraient seulement aux familles qui se trouvaient déjà dans les territoires et non aux épouses qui s'étaient mariées ou étaient arrivées après juillet 1990. Selon les auteurs de la requête, cela constituait un manquement à l'obligation qu'avait le Commandant militaire de veiller au bien-être de la population et était en outre une forme de discrimination à l'égard des Arabes

/...

des territoires : les autorités des FDI autorisaient les résidents israéliens à se rendre dans les territoires sans restriction, alors que, selon la loi en vigueur dans les territoires, les personnes désireuses d'y pénétrer avaient besoin d'une autorisation personnelle du Commandant militaire. Les résidents israéliens pouvaient aussi être accompagnés de leurs épouses et de leurs enfants, ce qui n'était pas le cas pour les résidents arabes. (Ha'aretz, 14 octobre 1991)

d) Expulsions

170. Par une note verbale datée du 28 octobre 1991, la Mission permanente de la Jordanie auprès de l'Office des Nations Unies à Genève a transmis au Comité spécial un rapport concernant les pratiques israéliennes dans les territoires occupés durant le mois de septembre 1991. Un extrait de ce rapport est reproduit ci-après :

"Les autorités israéliennes d'occupation ont continué à appliquer leur politique consistant à expulser les femmes et les enfants de citoyens palestiniens sous prétexte qu'ils n'ont pas obtenu d'autorisation de séjour. Au cours du mois les autorités ont expulsé les femmes et les enfants de quatre résidents des villages de Beit Furik, Shuweika et Al-Badhan après avoir refusé de leur accorder un renouvellement de permis de visite ou une prolongation de permis de séjour. (Al-Sha'ab, 2, 19 et 26 septembre 1991)"

171. Le 12 septembre 1991, Ali Abdallah Mohammed Ali Abu Hilal, 36 ans, est arrivé en provenance de Vienne à bord de l'avion qui ramenait le corps du soldat israélien Samir Assad. En échange de la dépouille de Samir Assad, les Israéliens ont autorisé Abu Hilal, d'Abu Dis (Jérusalem-Est), membre du Front démocratique de libération de la Palestine à rentrer chez lui six ans après son expulsion. Abu Hilal avait été expulsé en janvier 1986 en raison de ses activités politiques. (Ha'aretz, 13 septembre 1991)

172. Le 22 septembre 1991, il a été signalé que la Haute Cour de justice avait provisoirement interdit l'expulsion de neuf femmes, qui avaient épousé à l'étranger des habitants des territoires, et de leurs enfants en attendant l'examen de leur requête. Par cette décision provisoire, elle interdisait également au commandant des FDI de la Rive occidentale de percevoir les sommes versées par les époux de ces femmes à titre de garantie qu'elles ne resteraient pas dans les territoires. Ces femmes avaient épousé des habitants des territoires alors qu'ils travaillaient ou étudiaient à l'étranger, notamment au Koweït, et lorsque ceux-ci étaient revenus dans les territoires à cause de la guerre du Golfe, elles les avaient accompagnés. A leur arrivée, les plaignants avaient été contraints de déposer une garantie de 5 000 NSI (2 000 dollars E.-U.) par personne qui ne leur serait remboursée que si leurs épouses et enfants quittaient Israël dans un délai de deux mois. Les demandes déposées par les neuf plaignants en vue d'obtenir une prolongation des permis de séjour de leurs épouses et de leurs enfants ont été rejetées ainsi que les demandes de regroupement familial déposées par certains. (Ha'aretz, 22 septembre 1991)

173. Le 10 novembre 1991, il a été signalé que le Premier Ministre, Yitzhak Shamir, avait empêché l'expulsion de trois habitants des territoires à la veille de la Conférence de Madrid. Les services de sécurité avaient décidé ces expulsions, suite à l'attentat commis le 28 octobre 1991, au carrefour de Tapuah, au cours duquel deux Israéliens avaient trouvé la mort. Les trois habitants avaient été gardés en détention pendant longtemps et figuraient sur une liste de 10 personnes désignées comme devant être expulsées d'Israël. (Ha'aretz, 10 novembre 1991)

e) Situation économique et sociale

174. Le 21 octobre 1991, il a été signalé que le Conseil municipal de Jérusalem avait décidé d'accorder à de nombreux hommes d'affaires de Jérusalem-Est une réduction de 20 % de leur impôt foncier pour 1992 à titre d'indemnité pour les pertes occasionnées par le soulèvement, y compris celles dues aux jours de grève et aux demi-journées de fermeture. (Jerusalem Post, 21 octobre 1991)

175. Le 3 novembre 1991, il a été signalé que quelques jours auparavant les autorités chargées de la sécurité avaient mis en place un comité consultatif chargé de la question palestinienne, censé travailler aux côtés de l'administration civile sur la Rive occidentale et s'occuper des questions de santé. Les autorités sanitaires de la Rive occidentale desservent 850 000 résidents, à partir de six hôpitaux. (Ha'aretz, 3 novembre 1991)

176. Le 19 novembre 1991, il a été signalé que le Chef de l'administration civile pour la Rive occidentale avait fait savoir que les résidents de ce secteur bénéficieraient d'abattements fiscaux personnels et pour les sociétés l'année suivante, ce qui encouragerait le développement économique et représenterait pour les habitants une compensation suite aux réductions de crédits de l'étranger provoquées par la guerre du Golfe, aux effets de l'arrivée de Juifs soviétiques et aux restrictions dont ils font l'objet s'agissant des possibilités de travail en Israël. La nouvelle politique, qui doit être mise en oeuvre à partir du 1er janvier 1992, fait suite à une décision antérieure concernant l'octroi d'abattements fiscaux aux nouvelles entreprises ou aux entreprises en développement employant 10 personnes ou plus, ainsi que d'une aide en capital de 50 000 dollars. (Jerusalem Post, 19 novembre 1991)

C. Mesures affectant certaines libertés fondamentales

a) Liberté de circulation

177. Le 27 octobre 1991, trois Palestiniens accusés d'avoir enfreint la législation relative à la sécurité se sont vu refuser l'autorisation de quitter les territoires pour participer à la Conférence de Madrid en qualité de conseillers. Il s'agissait de Ziad Abu Ayn, Fathi al-Hajj (ou al-Hasni) et Ahmed Shreim (ou Mahmud al-Hilwa). (Ha'aretz, Jerusalem Post, 28 octobre 1991)

b) Liberté de religion

178. Au cours de la période couverte par le présent rapport, le Comité spécial a reçu un certain nombre de communications provenant de diverses sources au sujet de questions concernant son mandat. Dans une de ces communications, transmise par le Centre d'information de Palestine sur les droits de l'homme et datée du 19 novembre 1991, il était indiqué que le 18 novembre 1991, des officiers de renseignement israéliens, des forces spéciales et des gardes frontière ont fait irruption dans le tribunal islamique et dans d'autres bureaux situés rue Salah Ed-Din, à Jérusalem-Est, et se sont emparés de documents. Il était également indiqué que, selon une déclaration du chef du Conseil musulman supérieur de Jérusalem, "la police israélienne a pénétré par effraction dans le tribunal islamique de Jérusalem à 14 h 45. Elle a fouillé dans les dossiers et en a emporté quelques-uns ...".

179. Le 21 novembre 1991, la commission d'enquête désignée pour enquêter sur la descente opérée dans les bureaux du tribunal islamique de Jérusalem-Est, le 18 novembre 1991, a fait savoir que la police avait eu raison, en agissant sur la base de renseignements émanant de sources habituellement fiables, d'investir le bâtiment du tribunal. Elle a conclu que seule une fenêtre à barreaux avait été fracturée lorsque les policiers avaient pénétré dans le bâtiment et que ceux-ci n'avaient passé que trois minutes dans le tribunal avant de perquisitionner d'autres bureaux à l'intérieur du bâtiment. Aucun document n'avait été saisi, contrairement à ce qu'avait affirmé précédemment le porte-parole de la police, Mme Anat Granit. La commission d'enquête a également estimé qu'aucun officier impliqué dans cet incident ne devrait faire l'objet de mesures disciplinaires. (Jerusalem Post, 19 novembre 1991; Ha'aretz, 20 novembre 1991; Ha'aretz, Jerusalem Post, 21 novembre 1991)

c) Liberté d'expression

180. Le 4 septembre 1991, l'Association des journalistes arabes a protesté à Jérusalem-Est contre la fermeture du bureau de presse d'Al-Quds, arguant qu'elle traduisait "une politique systématique de répression de la liberté de parole". La fermeture du bureau avait été ordonnée pour des raisons de sécurité par le Commandant de la région centrale, Danny Yatom, et le 1er septembre 1991, la police y avait confisqué des documents. Le bureau n'a aucun lien avec le journal Al-Quds de Jérusalem-Est, contrairement aux informations précédemment répandues sur la base de rapports de la police selon lesquels cet organe de presse était propriétaire du bureau où les documents ont été confisqués. Au cours des huit derniers mois, une dizaine de bureaux de presse ont été fermés, la plupart pendant la guerre du Golf. (Jerusalem Post, 2 et 5 septembre 1991)

d) Liberté de l'enseignement

181. Le 4 septembre 1991, le Ministre de la défense a annoncé qu'il avait ordonné la réouverture du collège islamique de Gaza sur la recommandation du Coordonnateur gouvernemental dans les territoires et qu'il étudierait la question de la réouverture de l'Université de Bir Zeit, le dernier

établissement des territoires à être encore fermé. Cette information, publiée au nom du Ministre de la défense Moshé Arens, précisait que le Collège pourrait rester ouvert aussi longtemps qu'il ne deviendrait pas un foyer de troubles. Aucune précision n'a été donnée quant à la date de réouverture. L'Université de Bir Zeit est fermée depuis janvier 1988. Cette année, les écoles se trouvant dans les secteurs administrés ont ouvert leurs portes comme prévu le 1er septembre 1991, en même temps que les établissements du système israélien. Dans la bande de Gaza, les écoles primaires ont rouvert le 1er septembre 1991 et les lycées et collèges devaient rouvrir 10 jours plus tard. Cette réouverture s'inscrit dans la politique des autorités de la sécurité visant à rétablir progressivement dans les territoires un système d'enseignement régulier. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 5 septembre 1991)

182. Le 8 octobre 1991, il a été signalé que les responsables de la sécurité avaient décidé de rouvrir le collège islamique de Gaza. (Ha'aretz, 8 octobre 1991)

183. Le 15 octobre 1991, il a été signalé que le coordonnateur des activités dans les territoires avait ordonné la réouverture du collège de Bethléem. (Ha'aretz, 15 octobre 1991)

184. Le 20 novembre 1991, il a été signalé que le coordonnateur des activités dans les territoires, le général de division Danny Rothschild, avait rencontré les membres du Conseil d'administration de Bir Zeit, pour débattre de la réouverture de l'Université. Bir Zeit est la seule université des territoires qui soit restée fermée pendant quatre ans, depuis le début du soulèvement. Au cours des 18 derniers mois, cinq autres universités ont à nouveau été autorisées à reprendre les cours. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 20 novembre 1991)

D. Traitement des détenus

185. Le 2 septembre 1991, le général chargé de superviser tous les tribunaux dans les territoires a annoncé que 8 551 Arabes résidant dans les territoires étaient actuellement incarcérés dans des établissements de détention des FDI; il y avait dans ce nombre 578 détenus administratifs. Soixante-quatre pour cent des détenus avaient été jugés et condamnés, les autres attendaient leur procès. Deux nouveaux tribunaux militaires devaient être prochainement institués pour accélérer le traitement de tous les dossiers transmis au parquet. L'officier a par ailleurs annoncé qu'en 1990 et jusqu'au mois d'avril 1991, 20 400 actes d'accusation avaient été déposés contre des habitants des territoires. Au cours de cette période, 135 condamnations en moyenne avaient été prononcées tous les mois; depuis avril, la moyenne mensuelle était de 1 875. L'officier a précisé que les tribunaux militaires jugeaient en priorité les mineurs. Selon les statistiques, 87 mineurs avaient été incarcérés dans les territoires depuis la fin d'août 1991. L'officier a ajouté que des travaux de rénovation étaient en cours pour faciliter les visites. Dans la bande de Gaza, deux nouveaux palais de justice ont été construits et le nombre des procureurs et juges a été augmenté. (Ha'aretz, 3 septembre 1991)

186. Le 12 septembre 1991, on apprenait de sources palestiniennes qu'à Naplouse des prisonniers, qui se plaignaient d'irritations de la peau, avaient entamé leur septième jour de grève de la faim pour protester contre leurs conditions de détention. (Jerusalem Post, 12 septembre 1991)

187. Le 16 septembre 1991, une jeune palestinienne de 16 ans, Shifa Makusi, a été retrouvée morte dans sa cellule à la prison de Jérusalem; elle avait été étranglée par une codétenue adulte. Le porte-parole de la police, Einst Granti a reconnu que l'adolescente n'aurait pas dû partager la cellule d'une adulte, mais que la surpopulation ne permettait pas le respect de cette règle. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 19 septembre 1991)

188. Le 6 octobre 1991, un militaire de rang élevé a déclaré que le nombre des Palestiniens détenus dans les prisons des FDI avait fortement diminué. Il y avait actuellement 394 personnes faisant l'objet d'un internement administratif dans les locaux relevant des FDI sur la Rive occidentale et à Gaza, alors que les internements administratifs de Palestiniens atteignaient le chiffre de 1 500 en janvier 1991. A l'heure actuelle, 2 903 Palestiniens attendaient d'être jugés ou étaient détenus en attendant la fin de l'instruction. Ce chiffre avait aussi beaucoup baissé puisqu'il était de 5 504 en janvier 1991. Selon les informations communiquées par des sources militaires, cette évolution était attribuable à la politique des FDI qui centraient leurs efforts sur les noyaux durs responsables du soulèvement tout en améliorant les conditions de vie de l'ensemble de la population. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 7 octobre 1991).

189. Le 27 octobre 1991, il a été annoncé que, pour la première fois depuis le début du soulèvement, les responsables de la sécurité autoriseraient les familles à rendre visite aux détenus de la prison de Ketziot dans le Néguev, ce qui était le résultat de trois mois de négociations avec la Croix-Rouge. Il y aurait là 5 000 prisonniers palestiniens dont la plupart seraient incarcérés pour participation au soulèvement ou feraient l'objet d'une mesure d'internement administratif. Les visites des représentants de la Croix-Rouge et des organisations humanitaires étaient déjà permises par les FDI. (Ha'aretz, 27 octobre 1991)

190. Le 28 octobre 1991, pour la première fois depuis mars 1988, 80 personnes des territoires ont rendu visite à des parents détenus dans la prison de Ketziot. En vertu d'un accord avec les responsables de la sécurité, le transport des familles a été assuré par la Croix-Rouge. (Ha'aretz, 29 octobre 1991)

191. Le 4 novembre 1991, le docteur Philip Veerman, Directeur de la section locale de l'organisation Défense des enfants - Mouvement international (DEI) - a déclaré que la ratification par Israël de la Convention relative aux droits de l'enfant, entrée en vigueur le 3 novembre 1991, devrait se traduire par une révision de la façon de traiter les mineurs arrêtés dans les territoires, ce qui supposait l'institution d'un régime judiciaire spécial pour les jeunes délinquants, notamment de tribunaux pour les mineurs, qui devraient être ouverts à tous les jeunes délinquants des territoires, lesquels étaient jusque-là placés en détention provisoire aux côtés d'adultes et

comparaissaient devant des tribunaux militaires. Veerman a noté par ailleurs que la législation israélienne actuellement en vigueur était pour l'essentiel conforme aux dispositions de la Convention mais que son application laissait souvent à désirer. (Jerusalem Post, 5 novembre 1991)

192. Le 11 novembre 1991, il a été signalé que le chef des services de la sûreté générale (GSS), en réponse à une pétition adressée par le Comité public contre la torture en Israël, avait remis pour la première fois un compte rendu détaillé à la Haute Cour de justice sur la mise en oeuvre des recommandations formulées dans le rapport de la Commission Landau. Selon le chef de ces services, les recommandations qui autorisaient les enquêteurs à recourir à des "pressions physiques modérées", à l'occasion d'enquêtes sur des actes de terrorisme, déjà fondées lors de la publication du rapport en 1987, s'imposaient plus que jamais à l'heure actuelle, dans le contexte du soulèvement. Il a également fait savoir que, pendant le soulèvement, le nombre de personnes interrogées dans les locaux des services de la sûreté générale avait doublé, ajoutant que, compte tenu des circonstances dans lesquelles 88 civils israéliens avaient été tués et 505 autres blessés, 656 habitants des territoires tués par des organisations "terroristes" et 1 600 autres blessés, il était impossible de combattre le terrorisme de manière efficace sans avoir recours, "dans les cas appropriés et sous réserve des contraintes légales, à l'autorisation recommandée par la Commission Landau". D'autre part, il a rejeté les allégations formulées par le Comité public contre la torture, qui établissait un lien entre les méthodes musclées d'interrogatoire et plusieurs cas de décès en détention qui s'étaient produits après que les enquêteurs des services de la sûreté générale eurent commencé à suivre les directives de la Commission Landau. (Ha'aretz, 11 novembre 1991)

193. Le 18 novembre 1991, environ 300 personnes ont rendu visite à des membres de leur famille détenus dans la prison de Ketziot dans le Néguev. Le transfert des familles a été assuré par la Croix-Rouge internationale et les visites devaient se poursuivre pendant quatre jours. Depuis le 28 octobre 1991, soit le premier jour des visites, environ 500 personnes avaient pu visiter des membres de leur famille en prison. Selon la directive en vigueur, chaque prisonnier avait droit à une visite. Environ 6 000 Palestiniens sont détenus dans le plus grand camp de prisonniers du pays, parmi lesquels un millier se trouvent en détention administrative. (Jerusalem Post, 17 novembre 1991; Ha'aretz, 19 novembre 1991)

E. Annexion et implantation de colonies

194. Le 26 août 1991, le Ministre du logement, Sharon, a présenté en séance à la Knesset les grandes lignes de son plan de construction à long terme dans les territoires qui prévoit, entre autres : à la périphérie de Jérusalem, de nouveaux lotissements allant de Tzur Hadasa et Mevo Beitar au sud-ouest à Har Adar en passant par Beitar, le bloc d'Etzion, Tékou, Maaleh Adumim, Mikhmash, Adam, Abir-Yaakov et Givat Zeev, peuplement qui serait considérablement développé. Maaleh Adumim serait aussi considérablement développé. Est également prévue la construction de logements à la périphérie de Jéricho. Sharon a par ailleurs promis la construction de milliers de nouvelles unités de logement à Ariel et de 4 000 à Avnei Khefetz, au sud-est

/...

de Tulkarem. Dans ce contexte, le groupe Al-haq a publié un rapport dans lequel il signalait, d'une part, que depuis janvier 1990 le Gouvernement avait exproprié 418 642 dounams sur la Rive occidentale et à Gaza, contre moins de 90 000 au cours des deux années précédentes et, d'autre part, que 16 300 nouveaux immigrants s'étaient installés dans certains quartiers de Jérusalem, au-delà de la Ligne verte. Selon ce rapport, le nombre total des implantations juives atteindrait 104 000 sur la Rive occidentale et dans la bande de Gaza, et 127 700 dans certains secteurs de Jérusalem, au-delà de la Ligne verte. (Jerusalem Post, 27 août 1991)

195. Le 2 septembre 1991, il a été signalé qu'un plan approuvé la semaine précédente par les Ministères de la défense et du logement aurait pour effet de faire quadrupler, à brève échéance, la taille de la colonie de peuplement de Shavei Shomron. Après des années de négociations, le Ministère de la défense a accepté d'évacuer une base des FDI proche de cette colonie située entre Naplouse et Tulkarem, où résident actuellement entre 70 et 80 familles. (Jerusalem Post, 2 septembre 1991)

196. Le 11 septembre 1991, dans un rapport sur les colonies de peuplement dans les territoires portant sur les années 1991 et 1992, le parlementaire Dedi Zucker (Mouvement pour la défense des droits des citoyens) a révélé, que le taux de progression des implantations était trois fois plus élevé que celui annoncé par le Ministre du logement, Sharon. Selon ce rapport, qui a été adressé au Premier Ministre Yitzhak Shamir, pendant les années 1990 et 1991, 2 100 unités de logement avaient été construites alors que, cette année, pas moins de 19 000 unités étaient en construction. Le 22 mars 1991, le Ministre du logement avait annoncé la mise en chantier dans les territoires de 13 000 unités de logement pendant les années 1991 et 1992, notamment sur la Rive occidentale (caravanes, habitations mobiles, "maisons castor", etc.). Le rapport estime à 2 milliards 710 millions de NSI (plus d'un milliard de dollars E.-U.) les dépenses engagées cette année à ce titre par Israël. Si 6 200 nouvelles unités de logement sont construites en 1992, un milliard s'ajoutera à ce montant, portant les dépenses totales dans les territoires, pour les années 1991 et 1992, à 3 milliards 750 millions de NSI (1,5 milliard de dollars), et cela uniquement pour la construction d'habitations. Selon ce programme, les activités de construction s'intensifieront en novembre et décembre 1991 dans le secteur central de Samarie et à la périphérie de Jérusalem. Les données publiées par le Ministère du logement pour les activités de construction dans les territoires ne tiennent pas compte de celles concernant les colonies de peuplement dans le secteur de Jérusalem, dont Maaleh Adumim ou Efrat, d'où l'écart entre les chiffres fournis par ce ministère et les chiffres réels. D'ici à la fin de l'année, 2 900 unités de logement et quelque 300 habitations mobiles seront en chantier dans ce secteur. Dedi Zucker affirme dans son rapport que Jérusalem et la Samarie (Rive occidentale septentrionale) sont le point de mire du Ministère du logement et qu'au total, 19 000 unités de logement sont actuellement à différents stades de construction dans les territoires. (Ha'aretz, 12 septembre 1991)

197. Le 16 septembre 1991, le Ministre du logement, Ariel Sharon, a déclaré lors d'une réunion de la Commission budgétaire de la Knesset que quelque 15 780 habitations avaient été implantées dans les territoires depuis avril 1990. Les représentants du Ministère se sont refusé à révéler combien d'unités de logement seraient construites l'année prochaine mais ont promis de n'épargner aucun effort pour maintenir le niveau actuel sur la Rive occidentale, malgré les récentes réductions budgétaires. M. Sharon a affirmé que la construction d'unités d'habitation dans les territoires progressait beaucoup moins rapidement que dans le reste du pays et rejeté les attaques récentes de parlementaires de l'opposition qui accusaient son ministère d'avoir entrepris la construction de plus de 20 000 unités dans les territoires. (Ha'aretz, 17 septembre 1991; Jerusalem Post, 17 et 20 septembre 1991)

198. Le 17 septembre 1991, un rapport publié par le mouvement Peace Now sur la base de statistiques du Ministère de l'industrie et du commerce, révélait qu'un budget d'investissement dans les territoires de 50 millions de dollars avait été approuvé pour le premier semestre de 1991, contre 36 millions de dollars pour toute l'année 1990, selon des informations du Centre pour les investissements du Ministère. (Jerusalem Post, 17 septembre 1991)

199. Le 19 septembre 1991, le parlementaire Dedi Zucker (Mouvement pour la défense des droits des citoyens) a déclaré que le Ministre du logement Ariel Sharon avait conclu des marchés avec des entrepreneurs pour la mise en chantier de plus de 2 000 nouveaux logements sur la Rive occidentale d'ici à la fin de l'année, soit 1 100 unités à Revava, 1 500 à Ariel et 600 à Avnei Khafetz. Des centaines d'autres étaient prévus dans d'autres colonies de peuplement des territoires. Selon le chef du Conseil de Samarie, Beni Katzover, un plan à long terme prévoyait la construction de 4 000 unités à Ravava, nouvelle colonie de peuplement qui à ce jour ne compte que 30 habitations mobiles, 600 unités sont déjà en construction à Avnei Khafetz, près de Tulkarem, et d'autres étaient encore prévues pour cette année. Le maire d'Ariel, Ron Nachman, qui n'a pas voulu révéler combien d'habitations seraient encore construites dans sa ville cette année, a laissé entendre que les travaux de construction augmenteraient au cours des derniers mois de l'année. Ron Nachman a précisé que les 1 000 unités en construction à Ariel, pour la plupart déjà vendues, avaient été inscrites au budget de 1990 du Ministère du logement et que la construction de celles inscrites au budget de 1991 n'avait pas encore commencé. (Jerusalem Post, 20 septembre 1991)

200. Le 20 septembre 1991, il a été signalé que le Ministre du logement Ariel Sharon et le maire de Jérusalem Teddy Kollek avaient décidé l'implantation au nord-est de Jérusalem d'un nouveau quartier du nom de Givat Zeitim, constitué de 300 unités de logement, à la jonction du Mont Scopus et de Sheikh Jarrah, où le Gouvernement a installé ses bureaux. Jusqu'à présent, la municipalité de Jérusalem avait refusé toute construction sur ces terrains appartenant à des Arabes. Kollek s'était déclaré prêt à donner son accord si d'autres terrains étaient donnés aux propriétaires et s'ils acceptaient la transaction. L'implantation de ce nouveau quartier fait partie d'un plan destiné à créer une série de quartiers juifs dans la ville. A l'heure actuelle, les Arabes représentent 55 % de la population de Jérusalem-Est et

les Juifs 45 % (140 000 Arabes, 120 000 Juifs). Le Gouvernement, désireux de renverser cette tendance, envisagerait un apport de 60 000 immigrants au cours des trois prochaines années. Le nouveau quartier de Givat Zeitim mis à part, il aurait l'intention d'agrandir Pisgat Zeev, Rekhes Suafat, Har Homa, Armon Hanatsiv, la Colline française, Neve Yaacov, Givat Hamivtar, Maalot Daphna, Ramot et Gilo. (Ha'aretz, 20 septembre 1991)

201. Le 24 septembre 1991, quelque 250 militants de partis et de mouvements de gauche (Peace Now, Mouvement pour la défense des droits des citoyens, Mapam et Shinui) ont participé à une manifestation pour protester contre l'implantation de la nouvelle colonie de peuplement de Neve Oranim, près de Karnei Shomron. Cinq membres de la Knesset ont pris part à cette manifestation qui s'est tenue à proximité du chantier de construction de la nouvelle colonie où un panneau du Ministère du logement annonce la construction de 2 000 unités de logement. Les manifestants ont ainsi protesté contre l'implantation de trois autres colonies en construction : au sud d'Avnei Khefetz, près de Tulkarem, sur la route Transsamarie, entre Elkanah et Etz Ephraïm, et à Manoah, au sud-est d'Hébron. Ils ont par ailleurs indiqué qu'à Tsofim, colonie de peuplement située à quelques kilomètres au sud-est de Tsur Yigal, des bâtiments permanents étaient terminés. Ils ont aussi fourni des renseignements sur des milliers d'habitations mobiles dans plus d'une centaine de localités. Selon des militants de Peace Now, les dépenses engagées pour l'ensemble des colonies de peuplement atteindraient cette année environ 3 milliards de NSI (plus d'un milliard de dollars). (Ha'aretz, 25 septembre 1991)

202. Le 4 octobre 1991, un haut fonctionnaire de l'administration civile a indiqué que deux nouvelles colonies seraient implantées dans la bande de Gaza et dans la partie méridionale de la Rive occidentale. Les Ministères de la défense et du logement collaboreraient pour les travaux de construction. Selon cette source, on avait édifié du jour au lendemain 20 maisons à Pe'at Sade, près du carrefour de Neve Dekalim à Gaza, et ce sans avoir les permis nécessaires et sans tenir compte des directives légales. D'après l'hebdomadaire de Jérusalem Kol al-Ir, le Ministère de la construction et les colons d'Ateret Cohanim projetaient en secret de créer 26 nouvelles colonies à Jérusalem-Est. Selon ce projet, 4 000 nouvelles unités d'habitation seraient construites sur un terrain dont la plus grande partie avait été confisquée en 1967. Les représentants de la municipalité de Jérusalem ont déclaré ne pas avoir connaissance du programme mentionné dans Kol al-Ir. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 4 octobre 1991).

203. Le 6 octobre 1991, il a été signalé que cinq caravanes avaient été placées dans la nuit du 3 octobre 1991 dans la partie nord-est d'Hébron. Un porte-parole du mouvement Peace Now a affirmé que c'était une nouvelle colonie mais Gush Emunim a déclaré qu'il s'agissait de l'extension d'une colonie religieuse préexistante, Metzad, créée en 1984. Le directeur général du Ministère du logement, Arie Bar, a dit qu'il n'avait pas été informé de cette nouvelle implantation. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 6 octobre 1991).

204. Le 9 octobre 1991, quatre membres de la Knesset et quatre squatters ont passé la nuit dans une habitation de la Cité de David (Silwan) bien que la police redoutât des réactions violentes de la part des Arabes hostiles à une

tentative de création d'un quartier juif. La police avait été informée de l'opération à l'avance et avait posté des agents à l'entrée du lotissement, mais plusieurs squatters ont réussi à les éviter et à pénétrer dans les cinq blocs d'appartements achetés au cours des sept dernières années par El Ad, organisation qui oeuvre en faveur du retour des Juifs à Silwan. Selon un porte-parole de la police de Jérusalem, Anat Granit, les habitations que les squatters affirmaient posséder étaient vides, à l'exception d'une, occupée par un résident arabe, qui est parti à leur arrivée. Les squatters, les membres de la Knesset et la police sont parvenus à un compromis, et il a été décidé que les membres de la Knesset et certains colons pourraient rester dans une des habitations jusqu'à ce que le parquet se soit prononcé sur la légalité de leur installation. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 10 octobre 1991; Jerusalem Post, 11 octobre 1991)

205. Le 11 octobre 1991, il a été signalé qu'environ 4 300 nouveaux immigrants, représentant 1,1 % du nombre total d'arrivants, s'étaient installés dans les territoires depuis janvier 1990, selon les dernières statistiques du Ministère des finances concernant l'immigration. Ces statistiques montraient aussi que depuis avril 1990, le Gouvernement avait entamé la construction de 4 500 unités d'habitation au total dans les territoires, soit un chiffre bien inférieur à celui de 15 780 avancé par le Ministre du logement, Ariel Sharon. Les unités d'habitation des territoires représentaient environ 5 % du programme de construction global du Gouvernement. (Jerusalem Post, 11 octobre 1991)

206. Le 18 octobre 1991, il a été signalé que quelques jours auparavant, le Ministère de la construction avait fait installer les premières unités d'un groupe de 300 maisons préfabriquées sur un site qui se trouvait juste de l'autre côté des frontières d'avant 1967 dans la partie méridionale de Jérusalem. Selon le maire adjoint, Abraham Kehila, le Conseil national de la planification avait approuvé leur construction à Givat Hanatos, entre le quartier de Gilo et la route d'Hébron, plus d'un an auparavant. Il s'agissait de l'un des nombreux sites dont le choix avait été approuvé dans le cadre d'un plan directeur mis en oeuvre en 1990. (Jerusalem Post, 18 octobre 1991)

207. Le 22 octobre 1991, il a été signalé que Hashem Mahameed (Front démocratique pour la paix et l'égalité) avait accusé les FDI d'avoir exproprié dernièrement, entre Ramallah et la vallée du Jourdain, 100 000 dounams de terre qui appartenaient à cinq villages arabes. (Jerusalem Post, 22 octobre 1991)

208. Le 23 octobre 1991, des douzaines d'étudiants de la yeshiva d'Ateret Cohanim, plusieurs conseillers municipaux de droite et le Ministre adjoint des affaires concernant Jérusalem, Avraham Verdiger, se sont réunis dans l'habitation d'une famille arabe qui avait été précédemment expulsée pour célébrer le succès de l'action entreprise en vue d'installer des familles juives dans le quartier musulman de la vieille ville de Jérusalem. Deux familles juives devraient entrer sous peu dans le bâtiment qui avait abrité des étudiants de la yeshiva à l'issue d'une opération nocturne effectuée au début du mois. Selon le Directeur d'Ateret Cohanim, Yoni Baumol, environ 40 familles juives vivaient actuellement dans le quartier musulman mais plus

/...

de 250 bâtiments de ce quartier appartenaient à des Juifs ou au Gouvernement. Selon le rabbin Shlomo Aviner, Directeur de la yeshiva, l'action visant à installer des Juifs dans le quartier était menée en coordination avec le Gouvernement et la police. (Jerusalem Post, 17 et 24 octobre 1991)

209. Le 24 octobre 1991, la Haute Cour de justice a interdit provisoirement à la police d'expulser les colons juifs de l'habitation qu'ils occupaient à Silwan jusqu'à ce qu'une décision soit prise sur l'objet du litige. La Cour a aussi donné 20 jours au Gouvernement pour expliquer pourquoi il empêchait l'association El Ad d'occuper les quatre autres bâtiments dans lesquels le groupe n'avait pu s'installer le 9 octobre 1991. Le directeur de l'association David Ba'ari a déclaré que le groupe avait acquis des droits sur un certain nombre d'autres bâtiments du village mais a refusé de préciser ce nombre, se bornant à dire que les locaux en question n'étaient pas vides. (Jerusalem Post, 25 octobre 1991)

210. Le 11 novembre 1991, plusieurs partis et mouvements de gauche (Mapam, le mouvement pour les droits du citoyen et Shinui) ont affirmé dans une déclaration commune que la nouvelle zone industrielle en construction dans la colonie de peuplement d'Ariel, sur la Rive occidentale, s'inscrivait dans le programme de construction d'une nouvelle colonie de peuplement appelée Ginot Ariel. Le Ministère du logement avait récemment commencé l'édification de maisons préfabriquées dans les zones industrielles de villes et villages juifs des territoires. (Jerusalem Post, 12 novembre 1991)

211. Le 12 novembre 1991, le mouvement Peace Now a affirmé qu'une nouvelle colonie était en cours de création à l'ouest de la colonie de peuplement de Talmon B, dans la région de Ramallah. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 13 novembre 1991)

212. Le 18 novembre 1991, il a été signalé que l'association pour le logement El Ad qui, au début du mois d'octobre, avait tenté d'occuper cinq immeubles dans le village de Silwan à Jérusalem-Est, avait annoncé avoir acheté un certain nombre de maisons à des familles arabes, en tirant parti du sursis d'un mois qui leur avait été accordé par la Haute Cour. En octobre, l'association El Ad avait annoncé publiquement qu'elle détenait déjà plus de 50 % du patrimoine immobilier de Silwan. Mais, selon le dirigeant de l'association, David Ba'ari, cette proportion s'est accrue avec les dernières acquisitions. (Jerusalem Post, 18 novembre 1991)

F. Informations concernant le Golan arabe syrien occupé

213. Dans un communiqué du Ministère des affaires étrangères de la République arabe syrienne distribué le 17 septembre 1991 à l'Assemblée générale (document A/46/475), il était indiqué que les autorités d'occupation israéliennes détenaient depuis très longtemps 27 habitants du Golan syrien occupé qui rejetaient l'occupation israélienne et refusaient de porter la carte d'identité israélienne. La liste de ces détenus est reproduite ci-dessous :

/...

1. Ayman Hayil Nu'man Abu Jabal al-Sha'ir
2. Abd al-Latif Yusuf Shibli
3. Asim Mahmud As'ad al-Wali
4. Ayman Sa'id Hamd Abu Awwad
5. Bashir Sulayman Ahmad al-Maqat
6. Ismat Mahmud al-Maqat
7. Isam Jamil Hamd Abu Zayd
8. Fahd Mahna Sulayman al-Halabi
9. Hayil Husayn Hamd Abu Zayd
10. Kinj Isma'il Abu Salih
11. Qasim Mahmud Qasim Abu Salih
12. Qasim Nayif Sa'id Abu Zayd
13. Malik Muhammad Yusuf Abu Salih
14. Midhat Salih Mahmud al-Salih
15. Muti' Wahb Husayn Abu Salih
16. Nabih Ali Sulayman al-Halabi
17. Nasir Abd Allah Najm Abu Shahin
18. Salim Sulayman Abu Jabal
19. Sidqi Ahmad al-Maqat
20. Sitan Nimr Nimr al-Wali
21. Tali' Hasan Mahmud Amashah
22. Ziyad Muhammad Jab Allah al-Bithish
23. Ziyad Husayn Arif Abu Jabal
24. Mahmud Faris bin Hasan al-Safadi
25. Faris Hayil Faris al-Sha'ir
26. Bassam Sulayman Husayn Fadil
27. Sulayman Khaza'i Muhammad Abu Awwad

214. Le 19 septembre 1991, la police a arrêté quatre habitants du village de Bukata soupçonnés d'atteintes à la sécurité de l'Etat et d'activités prosyriennes. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 20 septembre 1991)

215. Le 6 octobre 1991, il a été signalé qu'un groupe de 22 familles d'immigrants soviétiques devaient s'installer avant deux semaines dans un ancien kibboutz (Kela), dans le nord des hauteurs du Golan, ce qui serait le prélude à l'implantation d'une nouvelle colonie (Bruchim) dans le même secteur. Bruchim serait créée dans les trois années à venir et était prévue dans le programme de développement que les membres du Comité des colons des hauteurs du Golan avaient présenté à Shamir à Jérusalem le 4 octobre 1991. Le projet nécessitait un investissement de 200 millions de dollars au cours des cinq prochaines années pour mettre en place l'infrastructure requise en vue de créer 10 000 emplois nouveaux et de porter la population juive d'environ 11 000 à plus de 40 000 âmes. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 6 octobre 1991)

216. Le 4 novembre 1991, la nouvelle colonie de Bruchim, au nord des hauteurs du Golan, a été inaugurée. Les Ministres Ariel Sharon (Ministre du logement), Yuval Ne'eman (Ministre de l'énergie) et Rafael Eitan (Ministre de l'agriculture) figuraient parmi les dizaines de personnes présentes à la cérémonie. Les colons - une quarantaine de personnes en tout - étaient pour la plupart des immigrants qui étaient arrivés d'Union soviétique au cours des 12 derniers mois. Les familles vivraient temporairement dans des maisons

/...

situées dans ce qui avait été autrefois le kibboutz Kela, et y demeureraient jusqu'à l'achèvement de la colonie de Burchim, d'ici trois ans. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 5 novembre 1991)

217. Le 12 novembre 1991, il a été signalé que la Knesset avait voté par 26 voix contre 12, trois motions à l'ordre du jour demandant le maintien de la souveraineté israélienne sur les hauteurs du Golan ainsi que l'expansion des colonies dans la région. Par ailleurs, il a été signalé que des activistes du parti travailliste sur les hauteurs du Golan exerçaient des pressions pour obtenir du Parti qu'il soutienne les projets à long terme en faveur du développement de la région et de l'accroissement de la population juive. En octobre 1991, le Comité des colons du Golan avait déjà soumis ses projets au Premier Ministre Shamir, qui leur avait accordé son soutien. (Jerusalem Post, 12 novembre 1991)
